

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2011



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 22 novembre 2011

*Quelles missions et quelle organisation de l'État
dans les territoires ?*

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décès d'un ancien conseiller	5
Ordre National du Mérite	5
Communications diverses.....	6
Compte rendu de l'entretien avec les mouvements du collectif des associations pour une nouvelle politique du logement	7
Saisine	8
Calendrier	9
QUELLES MISSIONS ET QUELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES ?	11
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	13
DISCUSSION GÉNÉRALE	22
Personnalités qualifiées - M. Aschieri	22
Personnalités qualifiées - M. Khalfa.....	23
CFDT - M. Duchemin	25
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	26
CFE-CGC - M. Delage	28
Outre-mer - M. Osenat	30
Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - Mme Guichet	31
Agriculture - Mme Béliard	33
Environnement et nature - M. Genest.....	34
UNAF - Mme Basset	35
Mutualité - Mme Vion.....	36
Artisanat - M. Lardin.....	37
CFTC - M. Ibal.....	39
UNSA - Mme Dupuis.....	40
CGT - M. Rozet.....	41
Associations - M. Roirant.....	43
CGT-FO - Mme Perrot	44
Entreprises - Mme Duhamel.....	45
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	47
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	48

ANNEXES	49
Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet <i>Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?</i>	51
Annexe 2 : Suites données par la section de l'aménagement durable des territoires aux amendements déposés sur le sujet <i>Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?</i>	53
Annexe 3 : <i>Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?</i> Diaporama illustrant les propos de Mme Jacqueline Doneddu, rapporteure	55

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS***Décès d'un ancien conseiller***

M. le Président. Nous avons à déplorer le décès d'un de nos anciens membres, M. Simon Etienne, décédé le 5 novembre 2011. Il était né à Contz-les-Bains en Moselle ; agent de maîtrise « transformation des métaux », Etienne Simon est rapidement devenu secrétaire général de l'Union départementale CFTC de la Moselle. Il a présidé l'Union syndicale CFTC de Lorraine pendant vingt ans. Maire entre 1983 et 1995, il a également présidé la caisse d'allocations familiales de la Moselle de 1983 à 2001.

Son engagement européen a été constant. Il s'est notamment beaucoup impliqué dans les relations entre la Sarre, le Luxembourg et la Lorraine.

Il est nommé au Conseil économique et social le 1^{er} janvier 1979 au titre des personnalités Outre-mer et zone franc, puis au titre de la CFTC de 1984 à 1989. Il fût membre de la section des économies régionales, puis participa aux activités de la section de l'agriculture. Il rédigea deux rapports, *L'apport du FEDER au développement des régions françaises*, et *L'articulation des politiques européennes*.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence)

Ordre National du Mérite

M. le Président. Nous avons à nous réjouir de la promotion d'un certain nombre d'entre nous. Par décret en date du 14 novembre 2011, ont été promus Officier dans l'Ordre National du Mérite M. Philippe Da Costa et M. Jean Luc Placet. Nous leur adressons toutes nos félicitations !

(Applaudissements)

Ont été nommées Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Mme Françoise Geng et Mme Andrée Thomas. Nous leur adressons toutes nos félicitations !

(Applaudissements)

Communications diverses

M. le Président. Nous avons reçu les excuses de notre ami Paul de Viguerie, membre du groupe de l'UNAF qui, malheureusement, est absent aujourd'hui suite à un décès survenu dans sa famille. Nous lui présentons nos sincères condoléances.

M. le Président. Nous souhaitons un excellent anniversaire à notre collègue Roger Mongereau du groupe des entreprises.

(Applaudissements)

M. le Président. J'ai l'honneur de vous informer que M. Philippe Louis, membre de notre Conseil, a été élu Président de la Confédération française des travailleurs chrétiens le 17 novembre lors du 51^{ème} Congrès confédéral qui s'est tenu à Poitiers. Cher collègue, nous vous adressons toutes nos félicitations et notre reconnaissance pour votre engagement.

(Applaudissements)

M. le Président. Des travaux seront exécutés dans les locaux anciennement occupés par l'UEO pour y accueillir la Chambre de commerce international et d'arbitrage de Paris. L'accès du personnel sera modifié durant toute la durée du chantier ce qui, je l'espère, perturbera le moins possible votre quotidien. Ces travaux entraîneront également également des transferts pour certains services (l'atelier du Conseil.

Sachez que les travaux relatifs à l'étanchéité de la terrasse Albert de Mun sont terminés. Du 19 décembre jusqu'au 15 mars, d'autres travaux seront entrepris dans cet hémicycle afin que, dès le 15 mars, vous puissiez disposer d'une meilleure sonorisation et du vote électronique. À ce titre, les groupes devront nous indiquer quelles sont leurs modalités par rapport au vote électronique. Nous aurons également engagé des travaux de performance énergétique. Notre calendrier prévoit que d'ici la fin de l'année 2012, nous ayons achevé la modernisation et la sonorisation de cet hémicycle.

Mme Céline Mesquida, rapporteur de l'avis *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban*, adopté par notre assemblée le 8 novembre dernier, a été reçue par M. Serge Pelletier, ambassadeur pour les négociations sur le climat, et fera partie de la délégation officielle française. M. Pelletier s'est engagé à venir nous restituer les conclusions de la Conférence de Durban. Nous en sommes ravis.

J'ai l'honneur de vous informer que le 14 février prochain sera fêté le 25^{ème} anniversaire de l'avis du CESE sur la grande pauvreté dont le père Wrésinski fût le rapporteur. L'organisation de cet événement sera co-pilotée

par ATD Quart Monde et le CESE en la personne de Mme Grard, ici présente. C'est donc un événement extrêmement important.

Un colloque de France Nature Environnement se tiendra le 6 décembre sur le thème de la biodiversité ainsi qu'un colloque sur l'AGIRC-ARCO. Les premières Assises sur les professions libérales se tiendront le 12 décembre ; enfin, un colloque sur l'Académie des technologies est organisé vendredi 25 novembre. Ces événements remettent notre Conseil au cœur d'un certain nombre de débats.

J'ai rencontré à La Haye les représentants des conseils économiques et sociaux ou institutions similaires de l'Union européenne et j'ai rendu compte ce matin, au Bureau, des débats relatifs à la problématique sur la jeunesse en Europe, avec l'augmentation du taux de chômage des jeunes au troisième trimestre 2010, la fragilité des situations de la jeunesse selon les différents pays et les inquiétudes, les investissements, les actions menées par les différents pays européens au travers de leur Conseil. Cette communication est à votre disposition.

***Compte rendu de l'entretien avec les mouvements du collectif
des associations pour une nouvelle politique du logement***

M. le Président. À ma demande, notre Vice-président Michel Coquillion a reçu le collectif des associations unies pour une politique du logement le 10 novembre 2011. Je souhaiterais qu'il nous fasse le point sur cette rencontre et je lui cède la parole

M. Coquillion, Vice-président du Conseil économique, social et environnemental. Le collectif que j'ai reçu le 10 novembre 2011 au nom du Président Delevoye et de notre assemblée est composé de trente-trois mouvements qui sont tous impliqués dans la grande pauvreté et dans les problèmes de logement. Parmi eux, l'on retrouve des mouvements aussi divers que le Secours catholique, le Secours Populaire, ATD Quart Monde, la Fondation de l'Abbé Pierre, le DAL, le FNARS, etc. Ces mouvements avaient demandé à être reçus dans le cadre d'une journée d'action et de manifestation sur le problème du logement, pour alerter notre Conseil économique sur la situation du logement, particulièrement celui du logement d'urgence, et pour remettre des propositions élaboré par le collectif.

Cette délégation, d'abord été reçue à l'Assemblée Nationale et au Sénat, s'est déclarée très irritée car même si elle a été comme à chaque fois bien accueillie par ces institutions, les engagements - souvent renouvelés et même parfois tenus - comme celui de légiférer ne trouvaient pas une réponse à la hauteur des besoins, particulièrement en période de crise. C'est pourtant un témoignage de réelles souffrances des personnes qui assurent dans la rue la rencontre et l'assistance aux hommes et aux femmes les plus en difficulté, car ils se trouvent de plus en plus confrontés à l'impossibilité de trouver des solutions.

Ils se sentent très seuls et très démunis, un peu abandonnés dans cette mission que leur délègue notre société, sans moyens suffisants, avec parfois la sensation d'écoper la mer, voire le sentiment d'être abandonnés.

L'une des participantes, elle-même privée de logement, qui était dans cette délégation, éligible au Dalo depuis des années, exprimait la détresse de sa situation. Estimant que la voix du Président du CESE est entendue et reconnue en France, les mouvements ont demandé si le CESE pouvait s'exprimer sur ce sujet et relayer la souffrance et le découragement des mouvements en première ligne sur le front de l'exclusion du logement.

Il n'était pas possible de prendre, au nom de cette assemblée, une position sur le problème des moyens et des conditions d'accueil et d'accompagnement du logement d'urgence dans la mesure où ils font débat dans le monde politique, mais le témoignage du fait que même des familles avec des enfants, souvent des femmes qui élèvent seules leur enfants, partagées entre l'obligation de dormir dans la rue ou un squat et ceci à l'entrée de l'hiver, ou dans l'obligation d'abandonner leurs enfants parce que les structures d'accueil ne les prennent pas ; le témoignage également de la souffrance et du découragement des personnes en première ligne que j'ai reçu m'a paru suffisamment grave pour que j'en fasse écho auprès du Président et auprès de notre assemblée.

J'ai proposé à la délégation du collectif de voir avec le Président et le Bureau qu'elle suite pouvait être donnée à leur démarche ; le bureau a souhaité la rédaction d'un message se faisant l'écho de la préoccupation de notre assemblée. Cette démarche attirerait l'attention du gouvernement sur ces problèmes.

Le Bureau se propose de rapprocher les propositions émises par le CESE au travers d'un certain nombre d'avis - tel celui rapporté, récemment, par Mme Marie-Noëlle Lienemann sur l'ANRU ou celui rapporté, en 2010, par Henri Feltz et Frédéric Pascal sur le Dalo pour ne citer que ceux-là – de celles du collectif pour voir quelle suite pourrait y être donnée dans le cadre des travaux de notre assemblée.

C'est pour moi une grande satisfaction de pouvoir donner suite à cette rencontre et de voir notre assemblée se mobiliser. Cette joie serait plus grande encore si notre assemblée réussissait dans le cadre de sa mission à faire vraiment avancer les choses de façon significative.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Michel Coquillion. Effectivement, nous alerterons le Premier ministre sur ce sujet.

Saisine

M. le Président. Le Bureau a affecté la saisine du gouvernement sur le *Schéma national des infrastructures de transport* à la section de l'aménagement durable des territoires en demandant à cette section de mettre en œuvre la transversalité nécessaire avec les autres sections, d'assurer un traitement large et stratégique de cette saisine gouvernementale, en essayant d'éviter de trop mettre

l'accent sur des arbitrages de caractère local à court terme, tentation à laquelle vous ne manquerez pas d'être soumis.

En effet, s'il convient de recevoir ; d'écouter les parlementaires, il convient d'échapper à cette contrainte du court terme et de la proximité pour, au contraire, être en capacité d'émettre un avis sur ce que doit être une politique d'infrastructure de transports dans une projection des vingt cinq ou trente prochaines années qui vont bouleverser la donne par rapport aux contraintes environnementales, à la maîtrise de l'économie et des transports, à la transformation des informations et des hommes.

Calendrier

M. le Président. Nous rappelons aux membres du Bureau, des groupe et aux Présidents de section que demain après-midi, nous avons un séminaire sur le thème: « *Comment concilier la légitimité institutionnelle et l'utilité citoyenne de notre Conseil ?* ».

Concernant les prochaines assemblées plénières, le calendrier est le suivant. Le 13 décembre, nous aurons *La formation professionnelle*, projet d'avis présenté par M. Yves Urieta au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Mme Françoise Geng. Nous irons d'ailleurs au Conseil économique, social et environnemental régional du Nord-Pas-de-Calais participer à une séance plénière. Nous allons développer les confrontations d'analyse entre la région et l'État, la Nation.

Le 14 décembre, nous aurons le *Rapport annuel sur l'état de la France*, présenté par M. André Jean Guerin et Yves Zehr, au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par M. Hugues Martin.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le 13 décembre à 9 heures 30.

*
* *

M. le Président. Le Bureau a arrêté l'ordre du jour suivant : nous allons examiner le projet d'avis présenté par Mme Jacqueline Doneddu sur *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?*, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires présidée par M. Jean-Alain Mariotti.

Je veux saluer la présence en tribune de M. Joseph Guimet, ancien Président du groupe de l'UNAF et de M. Hubert Ghigonis, ancien Président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire.

QUELLES MISSIONS ET QUELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES ?

M. le Président. Je veux vous dire à quel point ce projet d'avis est intéressant car la crise remet d'actualité la pertinence de la régulation publique. Au demeurant, c'est ce que le Président de la République et la Chancelière Angela Merkel ont essayé de mettre en place pour une régulation des marchés financiers internationaux lors du G20. Mais il faut également mettre en avant, l'importance des amortisseurs sociaux et des régulations publiques, tel Oséo, le fonds de soutien à l'investissement qui a permis à un certain nombre d'entreprises d'échapper à la destruction au moment de la crise. Mais l'on voit bien aussi que nous devons maîtriser les problématiques de la dette, dont je crois qu'il convient de mesurer la gravité, quelles que soient nos philosophies.

Il convient de regarder comment éviter les fractures entre les territoires, les citoyens et le politique, l'économique et le social. C'est la raison pour laquelle votre projet d'avis, Madame la rapporteure, est attendu et me semble d'une actualité intéressante.

Je veux remercier les administrateurs, M. Méraud et Mme Auberty, ainsi que le secrétaire, M. Varron pour leur participation active à ce travail.

Sans plus tarder, je vais donner à Jean-Alain Mariotti, Président de la section.

M. Mariotti, Président de la section de l'aménagement durable des territoires. Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais vous remercier et remercier le Bureau d'avoir confié la saisine sur SNIT à notre section.

Pour resituer le débat d'aujourd'hui, nous avons indiqué qu'il s'agissait d'une *saisine transmandature*, d'une *longue mais fructueuse croisière*. Je précise tout de suite que la mer n'a pas toujours été calme durant cette traversée !

À l'origine, le titre de ce projet était : *Rôle et place de l'État dans le nouveau contexte institutionnel*. La section était alors présidée par un excellent Président de section, Hubert Ghigonis, présent aujourd'hui parmi nous, que je remercie pour m'avoir transmis, dans d'excellentes conditions, ce premier travail. Suite au renouvellement du CESE, le nouveau Bureau a réorienté cette saisine sous les termes suivants : *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?* C'était plus précis.

L'originalité de cette saisine nous a permis d'avoir beaucoup d'auditions très riches allant de M. Alain Juppé à M. Claude Bartolone, d'anciens Premiers ministres ou ministres, M. Delebarre que nous avons reçu encore récemment sur le problème des emprunts toxiques, des universitaires comme Guy Carcassonne, le Professeur Pierre Rosanvallon, membre du Collège de France et, bien sûr, des praticiens comme MM. Berthier, pour la Datar, Boissenet, Secrétaire général du Comité économique et social européen.

De plus, ce travail a été enrichi par une contribution de la délégation à la prospective, que je remercie. Elle nous a évidemment apporté des propositions qui ont été intégrées dans le projet d'avis. Mme la rapporteure a accepté – avec la section – que cette contribution soit publiée *in extenso* en annexe du rapport.

L'ensemble des travaux, comme vous allez le voir, vise à analyser très clairement les incidences sur les prérogatives et le rôle des collectivités territoriales et de l'État, et évidemment, à mettre en avant les incidences de mutations telles que la décentralisation, la déconcentration, la construction européenne, la création de multiples agences et la RGPP. Monsieur le Président, je vous assure que cela n'a pas été un long fleuve tranquille !

Nous avons aussi abordé la problématique de certaines réformes fiscales. Bien évidemment, il ne s'agit pas pour nous d'empiéter sur la commission des finances, qui a un excellent Président, mais simplement, en termes d'aménagement du territoire, de dire quelles sont les grandes orientations que nous souhaiterions voire retenues en ce domaine.

Je crois aussi que nous avons vraiment, avec les auditionnés et l'ensemble des membres de la section – et plus particulièrement les élus locaux – travaillé sur l'organisation nouvelle liée aux lois de décentralisation qui ont entraîné, pour les collectivités territoriales, des missions accrues – nous l'avons tous constaté –, avec une compensation partielle de l'État dans certains transferts opérés, mais aussi des modifications globales de leurs ressources. Tout cela est en pleine mutation et pose beaucoup de problèmes.

Comme vous le savez, il faut, à un moment donné, la section valide un projet d'avis pour transmission à l'assemblée plénière. Nous avons fait un examen collectif, corrigé beaucoup de points, avec des inflexions importantes, reprises par Mme la rapporteure que je tiens à remercier de sa capacité d'écoute et de son calme, dans certains cas !

Mais cette démarche de rapprochement des points de vue, cette maturation collective par des conseillers qui viennent d'horizons totalement divers, c'est l'expression de la société civile, c'est l'apport complémentaire du Conseil économique, social et environnemental. Cette démarche a apporté, vous l'avez vu pour notre section il y a deux mois, concernant le programme de rénovation urbaine – avis présenté par Mme Lienemann au nom de notre section, et qui a eu un certain retentissement – des problématiques qui ont été reprises par le ministre de la ville lors d'une rencontre organisée avec l'ensemble des acteurs de la rénovation urbaine il y a un mois ou deux.

L'humain et l'urbain qui étaient dans ce rapport ont bien été mis en exergue et vous avez tous entendu parler des copropriétés dégradées que Mme Lienemann avait mises en exergue.

Je souhaite que ce rapport ait le même retentissement que celui de Mme Lienemann. Je ne sais pas si je dois souhaiter à Mme Doneddu de nous quitter pour entrer au Sénat mais je souhaite surtout que ce travail qu'elle rapporte aujourd'hui en séance plénière au nom de la section contribue aux nouvelles interactions et synergies que nous devons développer entre les actions de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de terrain pour la

croissance, le développement durable dans notre pays et le développement durable des territoires. Merci, Monsieur le Président, merci mes chers collègues.

M. le Président. Merci, Monsieur le Président.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

(M. le Président. Madame Doneddu, je vous donne la parole.

Mme Doneddu, rapporteure. Mesdames, Messieurs les conseillers, Monsieur le Président, Chers amis, compte tenu du congrès des maires, il n'y a pas de représentant du ministre.

C'est donc un projet d'avis très court, synthétique, qui a été élaboré à partir de constats d'analyse contenus dans un rapport qui, lui, est particulièrement long. Je vous présenterai les principales préconisations après quelques explications.

Effectivement, cela a été dit, c'est une saisine qui a été pensée lors du précédent mandat car de nombreux avis, déjà, interrogeaient le rôle de l'État, mais sans vraiment en préciser son sens, ses finalités, son contenu et ses organisations. Il nous a donc semblé utile de préciser cet ensemble.

Il y a donc eu un renouvellement important de la section à la fois au début de cette mandature et en cours de mandature puisque 10 % des effectifs ont vogué vers d'autres rivages, en l'occurrence, ceux du Sénat.

Je remercie particulièrement les membres de la section pour s'être aussi rapidement approprié les enjeux de cette saisine et avoir apporté par leur contribution, leurs exemples, leur vécu, à l'élaboration du rapport et du projet d'avis.

Les débats ont été très riches, parfois contradictoires, et donc très vifs, mais M. Mariotti, les membres de la section et moi-même avons recherché le constat partagé, l'expression des points de vue de chacun, et surtout, l'expression des points de convergence, puisque c'est l'essence même de cette institution.

Je voudrais également souligner la qualité et la rigueur du travail ainsi que la disponibilité de Catherine, Philippe et Guénaël, qui forment la cheville ouvrière de la section, et ce n'est pas peu dire !

Je voudrais également souligner car je l'ai découvert après l'élaboration du projet d'avis, la disponibilité du service communication, animé par Christine Tendel.

Le projet d'avis s'appuie également sur un certain nombre de préconisations - qui mériteraient d'ailleurs d'être mieux connues - déjà rendues par le Conseil économique, social et environnemental. Elles les confortent, précisent, complètent et actualisent.

Enfin, c'est un projet d'avis qui s'appuie sur les travaux, les réflexions et les préconisations d'une contribution que nous avons demandée à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, présidée par M. Bailly.

Je remercie à cet égard les membres de cette délégation, qui ont rendu un travail très riche, dont une partie est intégrée dans le rapport, et dont l'intégralité est annexée au rapport. Cette délégation est animée par Alice et Fabrice, qui ont eux aussi fait un travail remarquable.

Quelques points sur cette contribution, d'ailleurs, qui fait d'abord un état des lieux des différents outils dont s'était doté l'État pour essayer d'avoir une vision prospective, du Commissariat général au Plan au Centre d'analyses stratégiques et qui présente des éléments de comparaison internationale fort intéressants, évidemment pour essayer de répondre à la question : pourquoi et comment l'État doit-il redevenir un État stratège et quels sont les dispositifs pour y parvenir ?

La première question que nous nous sommes posée est : **territoire, État, puissance publique, quelle définition** donner ? Cf. diaporama publié en annexe)

Au-delà des définitions, et nous essayons de le montrer au travers de cette diapositive, c'est l'interaction qu'il y a entre les territoires, l'État et la puissance publique, État étant entendu comme l'ensemble des institutions publiques et non pas seulement le gouvernement.

Cohérence de l'avis. Nous avons également essayé de rendre assez cohérent ce projet d'avis. Le point de départ visait un État stratège, visionnaire et développeur. C'est un État qui garantit l'intérêt général, un État qui promeut développement humain durable, cohésion sociale et territoriale, qui conforte la spécificité de notre République, État unitaire et décentralisé, mais qui, en même temps, s'inscrit dans une construction européenne.

C'est un État qui agit pour de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires et un État qui participe à vaincre la méfiance, la distanciation vis-à-vis de l'action publique. À cet égard, de nombreuses contributions, dont celle de M. Périneau, à la délégation à la prospective, nous ont aidés dans nos travaux.

C'est un État qui aide à construire des évaluations partagées, condition préalable à la révision et à l'adaptation continue, car inhérente par essence à l'action publique, donc un État stratège, un État qui oriente et qui pilote les évolutions sociétales.

Alors État stratège, État développeur et visionnaire ? **Trois grands objectifs essentiels qui seront développés ultérieurement.**

Ces objectifs et ces dispositifs s'appuient donc sur la contribution que je viens de citer, sur un avis qui a été rendu par un CESER, celui du Nord-Pas-de-Calais, intitulé *Place d'État en territoire* et sur les contributions des membres de la section et les propositions formulées par les personnalités auditionnées.

Garantir la primauté de l'intérêt général signifie qu'il faut donner du sens, comme le disait M. Rosanvallon, dépasser les intérêts particuliers, dépasser les mises en concurrence, les inégalités et, donc, harmoniser enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

Pourquoi et comment conforter les services publics ?

Pour assurer l'effectivité des droits, pour contribuer à l'attractivité des territoires et au développement des entreprises. Là, nous nous sommes évidemment appuyés sur l'avis précédemment rendu particulièrement sur cette question.

Il nous semble que la combinaison de l'ensemble des fondements du service public permet de penser - donc de se projeter - son avenir, son organisation et d'anticiper, surtout dans une période de finances publiques extrêmement tendues, le coût de son développement.

Des préconisations qui s'inspirent aussi d'un avis rendu en 2006, intitulé *Service public, service au public*.

Dans l'immédiat, quelques préconisations. En ce qui concerne la gestion des fonds européens au nom de la cohésion sociale, 14 milliards de fonds européens, à peine 50 % de programmés, tout juste 20 % d'engagés. Certains disent que l'État fait de la trésorerie. Nous avons considéré qu'il fallait non pas s'arrêter sur les observations et les constats portés par les uns et les autres, mais bien dépasser ce constat et se donner tous les moyens pour viser leur utilisation et, ce, avant le 31 décembre 2013 car, si les fonds ne sont pas utilisés, ils sont perdus.

Il s'agit donc de prévoir et d'organiser une gestion de proximité, ce qui nous a posé la question de la gouvernance. Nous n'avons pas été plus loin mais nous nous sommes largement inspirés, dans notre avis, du concept issu du Grenelle de l'environnement et, notamment, de la gouvernance à cinq. Il n'est donc pas illusoire d'imaginer une organisation, une gouvernance avec l'État, les collectivités locales, les interlocuteurs sociaux, les chambres consulaires, etc.

Autre demande immédiate, fortement exprimée par les représentants des élus : développer un service d'ingénierie et, dans ce cadre, que l'État conforte et développe son service d'ingénierie au service des collectivités.

Certes, nous allons être saisis pour ce qui concerne le SNIT. Mais les collectivités locales, ainsi que les interlocuteurs sociaux, ont regretté l'insuffisance de concertation en amont de l'élaboration de ce SNIT. Il nous semble aussi important de l'inscrire rapidement à l'agenda parlementaire.

Autre point : éclairer la décision publique. Là, nous nous sommes inspirés, pour construire le *moteur à quatre temps* - de l'expression qui a été utilisée par notre Président pour caractériser le processus décisionnel - le temps de la pédagogie des enjeux, le temps de l'organisation du débat public - cela demande beaucoup de temps - de la prise de décision et de l'exécution de la décision.

Pour quels objectifs ?

Pour fédérer autour d'un projet partagé de progrès social. Cela suppose d'organiser des concertations approfondies et cela suppose, dans les territoires, de coordonner les stratégies et les politiques globales et sectorielles de l'État avec celles élaborées au niveau des Régions. Quand je parle des Régions, il est bien évident que, dans l'espace régional, il y a l'ensemble des collectivités locales.

Le constat qui est fait aujourd'hui est qu'il y a peu de coordination, voire aucune coordination.

Nous proposons d'organiser des conférences de prospective nationale et régionale et, dans ce cadre, le CESE, troisième assemblée constitutionnelle réunissant toutes les composantes de la société civile, aurait la légitimité pour organiser ces conférences prospectives, au moins au niveau national, et les articuler, compte tenu de ses relations avec les CESER, avec les conférences régionales.

Je le dirai très souvent au cours de la présentation de ce projet d'avis, c'est la conjugaison de plusieurs préconisations contenue dans un avis rendu par le CESE en 2008 - *Dynamiser l'investissement productif en France* - dans la contribution de la délégation à la prospective (laquelle s'appuie sur les propos de personnalités auditionnées) ou dans l'avis rendu par le CESER Nord-Pas-de-Calais.

Conforter un État unitaire et décentralisé en Europe avec un premier point : consolider un État unitaire et décentralisé. Il convient d'atteindre quatre objectifs essentiels, qui vont être déclinés dans les diapositives suivantes.

Le constat est que nous avons aujourd'hui des mouvements de balancier entre décentralisation, déconcentration, centralisation. Cela a été souligné, même éclairé par de nombreux exemples, l'État n'est plus aujourd'hui en mesure d'assurer ses missions régaliennes non contestées, particulièrement l'ensemble de ses missions d'inspection (inspection du travail, inspection des sites classés, inspection sanitaire, contrôle sanitaire, etc.).

Nous nous sommes interrogés sur l'effectivité des principes républicains. Les principes républicains, c'est la devise républicaine que chacun connaît ; mais ils vont au-delà de la devise républicaine. Nous les avons énumérés.

Viser une appropriation publique de la construction européenne : deux grands objectifs s'appuient sur deux constats.

Contrairement à une idée souvent répandue, les États sont coresponsables des décisions prises au niveau européen. Par ailleurs, nous constatons de plus en plus une méfiance, voire un rejet de certains citoyens à l'égard de l'Union. Nous proposons donc de renforcer la construction européenne en confortant un certain nombre de principes, dont le principe de subsidiarité, lequel est d'ailleurs contenu dans les traités et a été confirmé par le CESE européen dans un certain nombre de domaines.

Il nous semble aussi qu'il conviendrait d'instaurer plus de démocratie dans les processus décisionnels, notamment avec les collectivités locales et avec la société civile.

Comme le préconisait l'avis rendu par Mme Pichenot, il faut des politiques communes en Europe. Mais reste à s'interroger sur les processus décisionnels de ces politiques.

Objectifs et leviers pour conforter un État unitaire et décentralisé. Il nous semble important de renforcer les dispositifs territoriaux d'État. Je l'ai dit tout à l'heure - j'y reviens - la compression des effectifs ne permet plus à l'État d'assumer ses missions régaliennes.

Conjuguer égalité et diversité. Dans un cadre national, articuler respect du principe d'égalité et adaptation de son traitement aux réalités sociales, économiques et environnementales. Ainsi, des moyens humains et financiers supplémentaires, une organisation particulière peuvent être nécessaires dans un certain nombre de territoires pour corriger les inégalités qui sont constatées.

Un certain nombre de mesures doivent parfois être prises, par exemple dans des territoires où se trouvent implanter des entreprises classées Seveso, etc.

Cela conduit à s'interroger sur le niveau le plus pertinent de territorialisation des politiques publiques, qu'elles soient globales ou sectorielles (région, département, bassin de vie, etc.).

Durant nos travaux, nous avons découvert les spécificités des territoires ultramarins. Mais nous n'avons pas pu approfondir la question ni formuler des préconisations sérieuses.

Nous préconisons donc, plus en interne au CESE, un avis ou une étude à conduire par les deux délégations, délégation à l'Outre-mer et délégation à la prospective, si elles sont d'accord pour mener ces travaux, sur la façon de conjuguer égalité et diversité en prenant en compte les spécificités des territoires ultramarins.

Toujours dans la logique « objectifs et leviers pour conforter un état unitaire et décentralisé », **un point plus particulier apporté sur les relations État/collectivités locales.** Nous sommes partis du postulat - que nous avons d'ailleurs construit ensemble - que les collectivités locales participaient à la construction d'intérêt général. Deuxième constat, elles sont aujourd'hui affectées - et sans pouvoir toujours participer - au processus décisionnel par des décisions prises au niveau national ou européen.

Un chiffre nous a beaucoup interrogés. La commission consultative d'évaluation des normes évalue à un milliard d'euros en année pleine le coût des normes imposées par l'État ou l'Union européenne. Question : quel dispositif pour associer les collectivités locales à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques à l'échelle nationale et européenne ? Nous préconisons donc l'organisation de conférences collégiales pilotées par l'État, qui regrouperait un certain nombre d'instances et des représentants des collectivités locales. Il y a eu un débat dans la section sur la mise en place de conférences, préconisées par plusieurs CESER. Finalement, il nous a semblé intéressant de confirmer la pertinence et la composition de cette conférence collégiale en précisant qu'un certain nombre de préconisations vont conduire, de fait, à s'interroger sur les outils et les dispositifs qui existent aujourd'hui. Il y en a beaucoup, mais quel est leur efficacité et ne faudrait-il pas s'interroger sur leur sens, leur contenu et voir comment on pourrait les fusionner, voire les rationaliser, afin de viser une efficacité plus importante ?

Quels sont les leviers favorisant une appropriation publique de la construction européenne ? D'ores et déjà, et je le rappelle encore, une directive cadre a été recommandée en 2006 par les CESE. En effet, comme il y a des politiques publiques, il nous semble important qu'au niveau européen, il y ait un socle de droit commun au nom de l'universalité des droits. Je précise, d'ailleurs, que le Conseil d'État va dans notre sens, puisqu'il vient de recommander un tel règlement pour sécuriser les services publics locaux.

Le deuxième point est la confirmation du principe de subsidiarité et enfin, quelques pistes pour mieux associer, mieux concerter la société civile à l'élaboration des politiques publiques élaborées au niveau européen. Il faut, notamment, consulter les CESE en amont des livres blanc et vert ; informer, voire consulter le CESE, pas sur toutes, mais sur les plus importantes directives et règlements européens. Lesquelles ? On verra où l'on mettra le curseur.

Enfin, associer les CESER quand la dimension territoriale ou régionale est importante. Il nous semble que de nouvelles articulations entre toutes ces institutions demandent à être instaurées.

Autre grand domaine, **instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires**. Nous nous sommes appuyés sur la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen - ainsi, personne ne peut contester - notamment les articles 13 et 14. Contributions communes également réparties, comment refonder le lien responsabilité solidarité ? Les droits du citoyen, comment les faire vivre ? Comment les rendre effectifs ?

À quels principes et conclusions sommes-nous parvenus, sachant qu'il y a eu un débat dans la section ? Le débat ne portait pas sur les constats qui semblaient très largement partagés, mais sur la légitimité de la section à définir de grands principes. D'une part, nous avons rappelé que la section consacrait toujours une partie de ses travaux extrêmement importante au financement et à l'organisation de ces préconisations ; on peut toujours faire des préconisations, mais si, à côté, il n'y a pas de financement et d'organisation, ça n'est pas très crédible. Il était important, du fait du sujet, de parler de l'organisation et de l'efficience des finances publiques. Finalement, nous avons donc retenu cette conception.

Après avoir étudié l'ensemble des dispositifs concernant les collectivités les péréquations verticales, transversales, etc., nous préconisons **une réforme globale de la fiscalité** articulée autour de 4 grands principes, lesquels concernent tout à la fois les citoyens, les ménages, les collectivités locales, les entreprises, les artisans.

Quelques préconisations de principe. D'une part, **favoriser et organiser la distribution du crédit**. Nous nous sommes inspirés des innovations des collectivités locales qui sont en train de construire un dispositif public, opération engagée avant même la faillite de Dexia. Puisque l'on nous demande d'innover, nous allons le faire. Il nous semble important d'instaurer des synergies nouvelles entre finances publiques et institutions publiques, que nous traduisons au travers de la création d'un pôle financier public et de fonds régionaux. Là aussi, questionnement sur la gouvernance et l'existence des dispositifs existants.

Évidemment ces dispositifs demanderont à être examinés. Ils peuvent, d'ailleurs, intégrer totalement le pôle public financier. Concernant la gouvernance, nous nous inspirons toujours de celle issue du Grenelle de l'environnement, à savoir la gouvernance à 5.

Après, il y a eu des questions auxquelles nous n'avons pas formulé de réponses, comme **la conception de la BCE**, qui interroge beaucoup, au travers d'une question très simple : pourquoi prête-t-on aux banques ou aux marchés et ensuite aux États à des taux variables ? Pourquoi ne pas avoir un circuit beaucoup plus rapide et à des taux collectivement décidés ? Mais nous laissons donc l'ensemble de ces questions à la sagacité des membres de la section des finances afin que la société civile puisse s'exprimer sur l'ensemble de ces pistes de travail.

Autre point, **la refondation sociale articulée autour de deux grands principes**. Pourquoi le développement humain durable ? Cela paraît être un grand concept, mais pas du tout ; c'est au sommet de la terre de Rio qu'il a été précisé que l'homme devait être au centre du développement durable. Cela demande donc un certain nombre de critères d'évaluation des politiques publiques et, là aussi, une forte intervention de la société civile du fait des différentes options en présence.

S'agissant de **la cohésion sociale**, nous n'avons pas fait le choix de lister l'ensemble des préconisations déjà rendues par le Conseil économique, social et environnemental. Nous rappelons qu'il y en a déjà beaucoup, mais dans une période d'augmentation importante de la pauvreté, tant en France qu'en Europe et d'une paupérisation accrue de la population, il nous a semblé utile de mettre une focale sur la résorption de la pauvreté, car c'est un facteur important d'exclusion sociale professionnelle et culturelle et là aussi, notre assemblée avait été à l'initiative d'une loi votée en 1998.

De façon très conjoncturelle, des mesures doivent être prises pour pallier les réductions des subventions européennes et celles de certains conseils généraux, mais pas tous, aux associations œuvrant en direction des plus démunis.

C'est peut-être ambitieux, mais nous lançons un nouveau concept : **démocratie élaboratrice**. Il vise à renforcer la contribution des citoyens, des interlocuteurs sociaux des acteurs économiques et de la société civile, évidemment des collectivités territoriales dans le processus délibératif qui conduit à la décision, lesquelles décisions sont prises naturellement par les élus de la majorité représentative.

Nous voulons regagner la confiance dans l'action publique, dans les institutions et dans les politiques. Nous sommes partis du postulat, comme l'a confirmé le Conseil d'État, que la concertation n'est pas synonyme de lenteur, mais bien d'efficacité et de démocratie. Nous n'opposons pas les démocraties mais nous les mettons en synergie et nous nous donnons les moyens d'assurer l'effectivité de la démocratie.

Quelles dispositions prendre pour conforter la démocratie représentative ? Faciliter l'accès aux jeunes. Cela demande d'accélérer tous les travaux sur le cumul et le nombre des mandats.

Nous réaffirmons la généralisation de la parité.

Pourquoi des droits syndicaux interprofessionnels ? Parce qu'aujourd'hui aucun droit n'est attaché aux multiples sollicitations des organisations syndicales de salariés dans des lieux de concertation et de consultation. Ils sont particulièrement nombreux tant à l'échelle locale, nationale, qu'europpéenne. D'ailleurs, les représentants des petites entreprises ont fait part de cette même préoccupation.

Enfin, légitimer la place des associations en déterminant des critères s'appuyant sur des travaux du CESE européen. Neuf critères ont été retenus. Nous préconisons une future saisine sur cette question.

Nouvelle place pour l'évaluation partagée avec l'ensemble des questionnements et de nos réponses. Nous avons pris l'exemple de la privatisation des autoroutes. En effet, notre section, dans un avis sur les intermodalités, avait été particulièrement réservée sur ce sujet ; nous avons constaté une diminution des ressources de l'agence de financement des infrastructures de transports de France qui affecte le financement des réalisations et du SNIT.

Quels dispositifs publics de composition pluraliste existent-ils aujourd'hui pour évaluer et proposer de nouvelles trajectoires ? Nous n'en avons pas trouvé.

Organiser des évaluations régulières et, quand l'intérêt général le justifie, une réappropriation publique doit intervenir. Il est important d'organiser les prérogatives du Parlement en lui confiant la conduite d'études d'impact en amont et en aval des législations et des réglementations, suivant un avis rendu par le CESE.

Nous proposons d'étendre les missions de l'État dans les territoires à la conduite d'évaluations approfondies des besoins, afin que ces dernières permettent d'évaluer les moyens financiers et humains à mettre en adéquation.

La situation financière assez catastrophique de certaines collectivités locales mais aussi d'hôpitaux, suite à des emprunts dits toxiques, s'est révélée, faisant suite à des montages financiers en partenariat public/privé.

Il est important que l'État ait un rôle d'alerte et de vigie par rapport à ces choix qui peuvent s'avérer risqués et qu'il surveille les établissements financiers.

Parler de l'État nous a conduits à examiner ses outils territoriaux qui ne sont pas ses services déconcentrés, mais ses agences et ses autorités administratives indépendantes.

Quelles évaluations des agences et AII ? Six cent quarante trois agences ont été recensées aujourd'hui tant au niveau national que territorial. Nous nous sommes interrogées sur leur efficacité et sur la lisibilité de l'action publique. Nous avançons quelques pistes à la lumière de l'affaire du Médiateur (les missions de l'agence des médicaments étaient jusque dans les années 1980 assurées par la direction de la pharmacie et du médicament d'une administration centrale). Quand des enjeux aussi importants sont soulignés, n'y a-t-il pas utilité à ce que cela revienne sous le giron de l'État ?

Pour les agences ou pour les autorités administratives indépendantes, promouvoir l'éthique dans la nomination des membres afin d'éviter les conflits d'intérêt est essentiel.

Quelle évaluation de la RGPP ? La section, à une quasi-unanimité, a porté une appréciation assez réservée sur cette réforme et sur sa mise en œuvre : finalité, conduite, absence de concertation avec les collectivités locales et les agents qui ont parlé de souffrance. Le rapport fait d'ailleurs état d'un très long développement sur cette question.

Ces réserves sont partagées par d'autres institutions qui ne se contentent pas de soulever des réserves, mais formulent des préconisations : trois commissions parlementaires, l'ensemble des associations d'élus, les organisations syndicales, les professionnels, la commission de révision générale des prélèvements obligatoires, les associations... Il nous a semblé que nous ne pouvions pas être en dehors de ce qui s'exprime aujourd'hui dans la société civile.

Le débat a été animé surtout lors de la dernière réunion de la section et a porté sur les effets de l'affichage du terme « suspension ». Nous nous sommes posé les questions suivantes : pouvons-nous procéder à une évaluation approfondie, opérer les réorientations souhaitées sans suspension ? Par exemple, les fermetures et les fusions de services publics qui se poursuivent avec des effets dans les territoires, les suppressions d'emplois sans évaluation des besoins et de leurs conséquences sur la qualité des services.

Comment s'est construite la préconisation ? Le consensus s'est exprimé d'une part sur la pertinence de révision de politiques publiques globales ou sectorielles. Par essence, les politiques publiques demandent une adaptation perpétuelle et d'ailleurs le principe d'adaptabilité participe avec ceux de l'égalité et de la continuité des fondements du service public. Tout le monde estime que les politiques publiques doivent être révisées.

Un consensus s'est aussi exprimé sur les réponses à deux questionnements. D'une part quel sens et quelle démarche aux révisions des politiques publiques ? Comment combiner objectifs et moyens dans une démarche d'ensemble impliquant la société ? D'autre part, quels outils de concertation pour organiser l'évaluation et le suivi ?

La réponse a été : des dispositifs publics transparents de suivi et d'évaluation.

Le consensus au terme de plusieurs heures d'échanges a porté sur la mise en œuvre de ces deux objectifs pour réviser les politiques publiques globales ou sectorielles. Nous avons donc préconisé la suspension temporaire de l'application de la RGPP pour conduire l'indispensable évaluation associant notamment les collectivités locales - demande explicite des représentants des collectivités locales dans notre section - dans une concertation très élargie préalablement à une réorientation.

Chaque mot a été pesé. Nous espérons que l'ensemble du projet d'avis permettra à l'État de devenir un État stratégique.

En conclusion, je dirai qu'il n'y a pas selon moi - je l'ai dit ce matin lors de la conférence de presse - de hiérarchie dans les préconisations. Il est tout aussi important de réévaluer la révision générale des politiques publiques que de s'orienter vers la résorption de la pauvreté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je vous remercie, Madame la rapporteure, pour cet exposé détaillé sur un sujet qui ne peut que faire débat dans notre pays. Il est important d'avoir aussi bien les termes de votre convergence que ceux de vos divergences.

Je signale que 14 amendements ont été déposés sur ce projet d'avis. Ils seront examinés par la section de l'aménagement durable des territoires à l'issue des interventions des groupes.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Aschieri

M. Aschieri. Monsieur le Président, pour commencer, j'ai envie de paraphraser ce que vous avez dit en ouverture. À un moment où la crise frappe avec la brutalité que nous connaissons, il est particulièrement important de ne pas se laisser guider par le seul court terme, pas plus que de se laisser emporter par une fuite en avant dans les coupes budgétaires. Nous avons plus que jamais besoin de nous poser la question de l'intérêt général, du bien commun, des solidarités, de la cohésion sociale, de la place des services publics, et dans cette perspective, du rôle respectif de l'État, des collectivités territoriales et de l'Europe.

Le projet d'avis que nous allons voter le fait en prenant de la hauteur et en s'appuyant sur des principes fondamentaux, mais aussi en formulant propositions nouvelles. On y retrouve, et je m'en félicite, l'affirmation du rôle de l'État, et en même temps, l'idée juste que les collectivités territoriales sont elles aussi porteuses de l'intérêt général. On peut apprécier une démarche qui souligne d'une part la nécessité pour l'État de leur apporter soutien technique et moyens financiers sécurisés, et d'autre part, la nécessité de trouver des modalités permettant aux collectivités territoriales de donner leur avis sur des décisions nationales ou européennes qui les concernent.

Cette nécessité, et le texte le dit, s'accompagne -et c'est particulièrement important- du souci constant de permettre une expression et une intervention des citoyens et de la société civile dans des décisions et dans le domaine de la prospective.

D'une certaine façon, je suis tenté de dire qu'il s'agit d'un avis politique au meilleur sens du terme en ceci qu'au fond, il traite des questions fondamentales du vivre ensemble et du faire en société.

Je souhaite aussi pointer sans exhaustivité quelques questions supplémentaires que m'inspire ce projet d'avis et qui me semblent devoir nous inciter à poursuivre le riche débat qui l'a sous-tendu.

D'abord, je veux souligner combien il importe de poursuivre la réflexion sur le rôle respectif de l'État et des collectivités. Au-delà et à partir des principes généraux que formule le projet d'avis, il faut sans doute mener le débat mission par mission pour déterminer quel est l'échelon pertinent à chaque fois et mettre en œuvre l'intérêt général. Ensuite, se pose la question d'une gestion plus démocratique du service public. Au-delà de la démocratie élaboratrice et dans la suite de celle-ci, il s'agit de mieux associer les personnels à leur gestion au plus près du terrain, mais aussi, et c'est extrêmement important, les usagers. La question est complexe, mais elle mérite d'être posée parce qu'elle paraît décisive pour l'avenir dans une société comme la nôtre.

La question de la transparence est aussi posée et le texte parle d'évaluation. Mais pour cela, il faut garantir aux services de l'État et aux services chargés de l'évaluation, chargés des statistiques, une indépendance qu'ils n'ont pas toujours aujourd'hui. Et je ne peux que regretter que les personnels d'un certain nombre de ces services se voient contraints, par l'intermédiaire de leurs syndicats, de dénoncer des actes de censure ou de déformation de leurs chiffres.

La dernière question renvoie selon moi à l'Europe. Le projet d'avis insiste justement sur la demande d'une directive-cadre pour les services d'intérêt général, mais peut-être faudrait-il se poser la question de services publics européens voire internationaux dans des domaines comme l'énergie, l'eau, les transports ou à tout le moins la question d'une synergie entre les divers services publics autour de ces sujets qui dépassent les frontières. Il me semble que la question mériterait d'être creusée par une instance comme la nôtre.

Pour conclure, je dirai que nous disposons d'un projet d'avis de qualité, riche de réflexions, et en le votant sans réserve, je forme le souhait qu'il serve de base à d'autres réflexions et à d'autres débats.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Khalfa, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Khalfa

M. Khalfa. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, mes Chers collègues, au nom de l'Union syndicale solidaire que je représente ici, je voterai ce projet d'avis car il me semble tout à fait correspondre à ce que devraient être les missions de la puissance publique et de l'État.

Dans les quelques instants qui me sont accordés, je voudrais cependant indiquer trois points qui, de mon point de vue, devraient être approfondis. Le premier renvoie à la notion d'intérêt général. C'est une notion qui parcourt tout le texte, c'est son fil directeur. Cependant, cette notion n'est jamais définie, elle est simplement posée comme évidence. Or, nous savons que la construction de l'intérêt général renvoie à des processus contradictoires, à des conflits sociaux notamment, et donc, il aurait été intéressant de savoir comment l'on passe d'une situation dans laquelle la société est partagée entre des visions du monde différente, entre des intérêts antagonistes, à une société qui se reconnaît dans un intérêt général ce qui suppose un consensus - consensus ne voulant pas dire unanimité.

Il serait intéressant de mettre en évidence les mécanismes notamment institutionnels qui permettent à l'intérêt général d'apparaître et d'être reconnu par l'ensemble de la société.

Le deuxième point renvoie à la question de l'État. La définition qui est donnée de l'État dans le projet d'avis est volontairement minimaliste. Cependant, cette définition minimaliste est de mon point de vue un obstacle pour appréhender les difficultés rencontrées pour permettre à l'État de jouer son rôle d'impulsion des politiques publiques au service de l'intérêt général. Il aurait été nécessaire de reprendre, en le précisant, une partie de ce qui est indiqué dans le contenu du rapport sur les transformations qu'a subies l'État ces dernières décennies. En effet, l'on est passé en quelques années d'un État protecteur, avec certes beaucoup de défauts et de limites, à un état dé-régulateur dont l'action est aujourd'hui génératrice d'inégalités. L'État ne s'est pas retiré, il s'est transformé et il s'est transformé volontairement par la volonté politique des différents gouvernements.

Aujourd'hui l'État n'apparaît donc plus comme le garant de l'intérêt général, mais comme un organisme qui construit un certain régime de marché, comme disent les sociologues anglo-saxons, une sorte de *market state* qui favorise la mise en concurrence plutôt que la solidarité. Dans ce cadre, la formulation, en tout en cas en partie, de la proposition 6 du projet d'avis me semble maladroite. Il est dit : « *Le CESE estime indispensable que l'État élabore une vision prospective de la société* ». Or, ce n'est pas à l'État de faire cela, mais à la société elle-même par les débats démocratiques. L'État peut certes aider à ce que ces débats démocratiques se déroulent dans de bonnes conditions, mais ce n'est pas à lui d'élaborer une vision de la société. C'est à la société elle-même de le faire.

Le troisième point renvoie à la question de la démocratie. Le projet d'avis présente une notion nouvelle, celle de démocratie élaboratrice, qui vise à renforcer le poids de la société civile dans les prises de décision. Il esquisse pour cela un certain nombre de pistes (conforter la démocratie représentative, reconnaître la place des organisations syndicales et des associations). Mais, le projet d'avis n'aborde pas une question importante, celle de savoir comment associer directement les citoyens aux prises de décision. Et cela ne peut pas simplement passer par des médiations, aussi nécessaires que soient ces dernières. Il faut trouver les formes institutionnelles qui permettent aux citoyens de peser

directement sur les décisions, par exemple la question du référendum d'initiative populaire, qui n'est pas évoquée dans le projet d'avis, me semble une piste à creuser et cela à tous les niveaux.

En conclusion, ces remarques n'obèrent pas la qualité du projet d'avis qui nous est présenté, elles veulent simplement être autant de pistes de travail pour l'avenir.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Duchemin, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Duchemin

M. Duchemin. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, pour la CFDT s'interroger sur les missions et l'organisation de l'État dans les territoires participe d'une réflexion plus large sur la définition de la puissance publique, sur les missions de l'État et leur nécessaire évolution. Définir les missions permet de mieux cerner les objectifs et ensuite de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. On aurait ainsi pu traiter plus en profondeur des effets de la délocalisation et de ses impacts sur la place de l'État dans les territoires et de l'organisation de la RGPP.

Lors de la rédaction de ce projet d'avis, les principes républicains en particulier ceux de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de solidarité ont été réaffirmés. La CFDT est attachée à ses valeurs et défend la capacité des collectivités territoriales à répondre aux besoins de nos concitoyens en matière de service public. L'État doit veiller à une bonne cohésion sur l'ensemble des territoires et à une péréquation juste et équilibrée. Pour autant, il ne doit pas assurer lui-même, et imposer ainsi, l'ensemble des services publics y compris d'ingénierie.

Les transferts de compétences, de missions et de service au public, y compris des prestations sociales relevant de la solidarité nationale (l'APA, RSA) permettent d'affiner des réponses différenciées, adaptées aux besoins des territoires. Cependant, ils doivent évidemment être accompagnés des fonds nécessaires à l'accomplissement de ces missions. Il appartient à l'État de transférer directement ces fonds ou de permettre une collecte de ressources dynamiques par les collectivités. Le manque de moyens porte le risque d'attrition des services publics.

Or, 75 % des investissements publics sont réalisés aujourd'hui par les collectivités locales. Ces investissements dynamisent les entreprises, soutiennent l'artisanat, génèrent de l'emploi, sont bénéfiques pour l'économie en général.

Le projet d'avis préconise que l'État garantisse mieux la sécurité financière pour les collectivités. La CFDT soutient cette préconisation mais il n'en reste pas moins que la libre administration des collectivités locales par elles-mêmes doit rester la règle.

La CFDT affirme que le choix de l'emprunt et de sa gestion doivent rester *in fine* à la collectivité.

Enfin, le thème de la réforme des politiques publiques et de la RGPP ont fait l'objet de débats animés lors de l'élaboration du projet d'avis et de ses préconisations. La CFDT préfère la formulation finalement retenue dans le projet d'avis, qui ne vise pas à interrompre mais à suspendre temporairement la mise en œuvre de la RGPP. Cette pause se justifie pour réaliser l'indispensable évaluation qui doit conduire vers une réforme partagée de modernisation des politiques publiques sans focalisation sur la règle mécanique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Pour la CFDT, garantir par la répartition équitable des moyens publics les conditions d'intégration de tous les territoires et de chaque citoyen dans les territoires, au sein du réseau national contribue à encourager la solidarité entre les territoires et entre les habitants de tous ces territoires.

Le projet d'avis émet des préconisations qui vont dans ce sens, c'est pourquoi la CFDT votera le projet d'avis sous les réserves habituelles.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Madame la rapporteure, le groupe des professions libérales tient tout d'abord à vous féliciter, Madame la rapporteure, pour la qualité de votre rapport, l'éclairage qu'il apporte sur le rôle et la place de l'État, ses missions, ses évolutions, mais aussi les enjeux, les défis auxquels il est aujourd'hui confronté.

Force est de constater que les citoyens attendent beaucoup de l'État, mais qu'ils sont souvent dans la défiance, l'ambiguïté, voire la contradiction. Vous souhaitez à travers votre projet d'avis les impliquer davantage dans la vie de la cité, redonner la place à la citoyenneté, nous ne pouvons que vous approuver.

De nombreux dispositifs ont déjà été créés en vue de favoriser la participation des citoyens à l'élaboration de l'action publique. Nous pouvons d'ailleurs constater que là où elle est pratiquée de manière sereine, constructive et transparente, elle peut permettre d'éclairer en amont les décisions qu'auront à prendre les élus et surtout ensuite à mieux faire accepter les choix par les populations concernées.

Dans cet esprit d'ailleurs, en 2001, l'union nationale des syndicats français d'architectes avait initié le prix du projet citoyen dont l'objectif était de démontrer l'intérêt des démarches participatives.

Madame la rapporteure, vous souhaitez voir émerger une démocratie élaboratrice ; le groupe des professions libérales n'y est pas opposé à condition que la composition de cette nouvelle forme de démocratie locale représente équitablement toutes les forces vives locales.

Mais il faut aussi être conscient que la concertation allonge le processus décisionnel alors que nous sommes souvent demandeurs de résultats immédiats. Il faut reconnaître aussi que, d'une manière générale, l'état d'esprit de nos concitoyens et de nos élus doit évoluer à l'image de ce qui est pratiqué dans certains pays. Ce « vivre ensemble » auquel il faut redonner du sens nécessite des règles du jeu claires : respect, écoute, savoir vivre sachant qu'au final viendront le temps de la responsabilité des choix et de la décision, le temps du contrôle de l'État, voire le temps de la sanction par les urnes.

Madame la rapporteure, vous considérez que l'État doit jouer un rôle d'alerte et d'information auprès des collectivités locales, des établissements et administrations publiques sur les conséquences de choix risqués comme peuvent l'être dans certains cas les partenariats publics/privés ; le groupe des professions libérales ne peut que vous approuver.

Nous retenons aussi de votre projet d'avis que l'État doit être un état de droit, solide, capable d'assurer la démocratie et les droits de l'homme. Au-delà de ses missions régaliennes, il doit agir en garant de l'intérêt général, des solidarités et de la cohésion entre les territoires.

Il doit avoir une vision prospective de la société et jouer un rôle majeur d'investisseur pour construire l'avenir.

Le groupe des professions libérales y souscrit tout à fait tout en rappelant que l'objectif n'est pas de plus ou moins d'État, mais de mieux d'État. Ce n'est pas tant le périmètre de l'État qui compte que sa capacité à obtenir des résultats. C'est ce qui peut d'ailleurs justifier la révision générale des politiques publiques mais celle-ci a été conduite de manière trop abrupte oubliant les spécificités locales. Elle a pu aboutir parfois à des situations incohérentes, à des inégalités de traitement mal vécues tant par les élus locaux que les fonctionnaires ou les citoyens.

Son évaluation est nécessaire avec une analyse des moyens à mettre en œuvre et des réorientations à apporter au regard du double objectif d'amélioration des services rendus aux usagers et d'optimisation de l'organisation des services de l'État.

Dans un contexte de tension des finances publiques, le groupe des professions libérales avait déposé, en section, un amendement visant à préciser qu'il n'était pas opportun d'en demander la suspension même temporaire.

Nous estimions avoir mis toute la nuance nécessaire pour rendre notre amendement acceptable, nous n'avons pas eu gain de cause et nous le déplorons.

Le groupe des professions libérales regrette également qu'au détour d'un avis sur les missions de l'organisation de l'État dans les territoires, le Conseil économique, social et environnemental fasse des préconisations partielles en matière de fiscalité alors qu'à nos yeux, le sujet doit être abordé dans sa globalité.

Notre amendement, qui n'a pas été retenu, permettait de rappeler qu'il relevait des missions de l'État de refonder la fiscalité autour des valeurs d'égalité, de citoyenneté et de solidarité, et qu'une réforme globale de la fiscalité

devait s'appuyer sur ces valeurs, renvoyant le contenu de cette réforme à un avis ultérieur entièrement consacré à ce sujet.

Malgré ces réserves, le groupe des professions libérales juge que le projet d'avis va dans le bon sens, c'est-à-dire dans le sens du « revivre ensemble », et pour cette raison, il le votera, sous réserve qu'aucun amendement ne vienne en dénaturer le sens ou la portée.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Delage, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Delage

M. Delage. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, au nom du groupe de la CFE-CGC, je tiens à vous présenter toutes nos félicitations, Madame la rapporteure, pour la qualité de votre travail. C'est grâce à une écoute attentive, qui a débouché sur la prise en compte de nombreuses contributions, que le projet d'avis a pu être élaboré.

Vos propositions sont volontaristes, claires, et nous les accompagnons. Oui, l'intérêt général doit être au cœur des interventions de l'État. Nous rappelons que les services publics sont un élément essentiel de cohésion sociale, un facteur de développement local et qu'ils participent ainsi à l'exercice des droits fondamentaux des citoyens. Leur maîtrise répond ainsi à une réelle nécessité, à un objectif d'intérêt général d'équité et se justifie pleinement.

Selon vous, l'État doit se fonder sur une vision prospective de la société. Là aussi, nous partageons vos propositions de création d'une organisation institutionnelle permettant à l'État de penser le long terme avec la mise en place de conférences nationales et régionales de prospective.

La CFE-CGC souligne que l'État ne doit pas se soustraire à sa responsabilité d'assurer une cohésion nationale. Il doit continuer à être le garant de l'unité nationale dans son principe constitutionnel d'égalité des citoyens.

Comme l'affirme le projet d'avis, c'est la responsabilité de l'État de permettre l'accès de tous aux droits. La résorption de l'exclusion réside dans les modes de régulation du système économique et social ; le couplage, logique libérale du marché du travail et traitement social du chômage en marge de l'économie est complètement insuffisant pour surmonter la crise actuelle du travail.

L'instauration de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires est nécessaire. Nous approuvons vos propositions sur la création d'un pôle financier public et de fonds régionaux mobilisant les différentes institutions financières pour soutenir l'appareil productif et les investissements dans les territoires.

L'aménagement du territoire a besoin d'incitations et de moyens puissants et la fiscalité locale est la clef de voûte de la poursuite cohérente de la décentralisation. Nous rappelons que la décentralisation doit s'accompagner

d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Transférer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales sans régler la question des sources de financement équivaut à s'interroger sur les moyens financiers compensatoires alloués à ces dernières. En effet, à quoi sert de baisser l'impôt national si, par ailleurs, les collectivités territoriales lèvent des impôts supplémentaires pour financer la décentralisation ?

Rappelons que, dans ce cas de figure, les catégories socioprofessionnelles que nous représentons sont les plus pénalisées. La déconcentration doit aller de pair avec la décentralisation ; sa réussite - et *a fortiori* celle de la déconcentration - dépend de la qualité et de l'efficacité du service public, qui est un atout prépondérant de la compétitivité d'un territoire.

Il est de la responsabilité de l'État de reconnaître la place et le rôle des organisations syndicales de salariés dans le dialogue social territorial. Le contexte actuel de crise économique met en évidence la nécessité d'un dialogue social territorial associant l'ensemble des acteurs dans la recherche de solutions en termes d'emploi et de formation.

Il apparaît ainsi important de favoriser le développement du dialogue social territorial pour les régions compte tenu des enjeux en matière économique et des compétences en matière de formation ainsi que pour les bassins d'emploi, notamment ceux confrontés à des difficultés en termes d'attractivité et de développement économique et social.

Vous souhaitez conforter la démocratie représentative ; il faut en effet favoriser sa représentation à l'image du corps électoral, faciliter son accès aux jeunes et généraliser la parité. Le renforcement de la légitimité des décisions des élus appelle des évolutions dans le processus d'élaboration, dites-vous, et nous vous approuvons. Nous adhérons à votre idée de démocratie élaboratrice ; c'est primordial dans la mesure où l'on apprécie mal les attentes des élus, des acteurs et des citoyens.

Il est nécessaire, voire urgent, de mettre en place des instruments de mesure et de recueillir les attentes du public. Le dialogue de l'ensemble de la société civile organisée est un vecteur essentiel de cohésion nationale et de progrès social.

Dans ce contexte, les procédures de consultation du Conseil économique, social et environnemental et des CESER doivent être renforcées.

Enfin, vous proposez plusieurs pistes de réflexion visant à mieux associer la société civile à la construction européenne ; nous les approuvons.

Le groupe de la CFE-CGC approuve l'essentiel de vos recommandations, Madame la rapporteure ; notre groupe exprimera donc un vote positif sur votre projet d'avis, sous réserve qu'aucun amendement ne vienne en dénaturer le sens ou la portée.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur Delage. La parole est à M. Osenat, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Osenat

M. Osenat. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, nous vivons une période caractérisée par de profonds bouleversements, dont les conséquences économiques, sociales et politiques, ravivent les inquiétudes et les tensions.

Dans ce contexte, la demande de plus d'État s'accroît sans forcément plus de réussite. C'est particulièrement vrai dans nos collectivités ultramarines, touchées par des taux de chômage importants, encore plus chez les jeunes.

La question de l'efficacité de l'organisation administrative de l'État dans les territoires est clairement posée. Le groupe de l'Outre-mer remercie la rapporteure d'avoir mis en lumière les incidences, pour les citoyens et les collectivités locales, des politiques publiques affectant l'aménagement des territoires, de l'influence majeure du droit communautaire et des phases successives de décentralisation et de déconcentration.

En effet, par une réorientation des missions des administrations de l'État dans les territoires, rendue nécessaire par la décentralisation, les relations du citoyen avec leurs administrations ont profondément changé. Les interrogations de nos concitoyens sur le rôle de l'État dans les territoires sont sans doute encore plus prégnantes en Outre-mer. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a ouvert la voie à de nombreuses évolutions statutaires pour les collectivités territoriales ultramarines avec la mise en place de nouveaux dispositifs juridico-institutionnels contrastés et propres à chacune de nos collectivités.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le projet d'avis s'interroge sur la mise en œuvre des missions de l'État dans nos territoires ultramarins au regard des principes fondateurs de la République, comme le principe d'égalité.

Nous avons suggéré qu'une réflexion soit engagée à l'avenir sur cette question fondamentale et nous remercions la rapporteure d'avoir pris la mesure de cet enjeu. Cette réflexion devra s'appuyer sur la nécessité de consolider un État développeur et stratège assurant au mieux ses missions régaliennes, mais respectueux de la diversité des réalités territoriales et des conséquences liées aux évolutions de la construction européenne, le tout, dans le respect du principe de subsidiarité.

Cela dit, nous regrettons que les analyses présentées dans ce projet d'avis ne soient pas davantage axées sur la réorganisation des administrations de l'État dans les territoires liés à la RGPP. Nous estimons que si la RGPP a parfois pu être appliquée de manière brutale et sans concertation, la réorganisation et la simplification du fonctionnement des administrations de l'État dans les territoires s'imposent dans un contexte de tension des finances publiques.

Nous réservons donc notre vote à l'examen des amendements. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse - Mme Guichet

Mme Guichet. Merci. Je vais faire ce qu'il faut pour maîtriser le temps, mais j'aimerais bien me faire des amies parmi les gens qui prennent les notes, pour une fois, donc je vais essayer de parler lentement !

M. le Président. Cela peut se concilier avec la concision.

Mme Guichet.- Je le sais, Président !

Monsieur le Président de la section, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les membres de la section, chers collègues, ce projet d'avis permet aujourd'hui au CESE d'affirmer la dimension prospective de ses travaux. En effet, alors que la thématique de cette saisine appelait à des préconisations qui auraient pu se limiter à l'organisation administrative de l'État dans les territoires, la section et la rapporteure ont fait le choix pertinent d'élargir leurs propositions aux missions de l'État et aux orientations à donner à son intervention.

En ces temps de crise systémique et démocratique, le CESE a l'occasion, en adoptant ce projet d'avis, d'exprimer une position en faveur d'un État fort et stratégique, capable d'impulser et de mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes, tout en intégrant les spécificités des territoires et des populations.

Le projet d'avis analyse avec pertinence l'efficacité de l'intervention publique, rendue d'autant plus nécessaire que la crise économique et financière a renouvelé les attentes des citoyens à l'égard de la puissance publique.

Notre groupe partage le parti-pris du projet d'avis consistant à tourner le dos aux idées reçues, estimant que le moins d'État est la solution aux difficultés économiques et sociales du pays. La France ne souffre pas de trop d'État mais plutôt de renoncements successifs de celui-ci et d'une inadéquation entre son périmètre d'intervention et les besoins auxquels il doit désormais mieux répondre.

Notre groupe partage le constat du projet d'avis : les vagues successives de décentralisation, la déconcentration administrative ainsi que le processus de création d'établissements publics et d'agences administratives indépendantes ont rendu possibles certaines améliorations du service public. Mais l'absence de compensation des compétences décentralisées, la réorganisation des services déconcentrés et la multiplication des opérateurs se sont également traduites par un enchevêtrement des compétences et une complexification de l'action publique sur les territoires.

À l'heure où l'État doit adapter son intervention au besoin accru de cohésion sociale et de développement économique, tout en relevant le défi environnemental, une évaluation de ces dynamiques et un réajustement de l'action de l'État sont plus que jamais nécessaires. À ce titre, notre groupe soutient la proposition de suspension temporaire de la mise en œuvre de la RGPP pour évaluer et réorienter un processus qui, alors qu'il était souhaitable dans ses objectifs, a eu des effets très néfastes dans de nombreux services et territoires.

Le projet d'avis propose de renouveler les rapports entre l'État et les collectivités territoriales. Il est en effet nécessaire de mieux associer ces dernières à la prospective publique, notamment *via* une conférence collégiale périodique de concertation sous l'égide de l'État.

Nous saluons la proposition consistant à recréer un véritable service public d'État d'ingénierie au service des collectivités locales, tant les plus petites d'entre elles se trouvent parfois démunies face à la complexité de certains marchés publics ou aux enjeux financiers.

Au-delà, c'est bien une clarification des missions et responsabilités entre État et collectivités qui semble nécessaire, afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action publique dans les territoires.

Le projet d'avis plaide pour une amélioration du fonctionnement de la démocratie représentative, tant à l'échelle nationale qu'au sein des territoires, sur la base d'une nouvelle donne entre citoyens, collectivités et État. Il affirme notamment la nécessité de mieux intégrer la société civile, sous ses diverses formes organisées, à l'élaboration des politiques publiques, à l'échelon des territoires national et européen. Cette proposition participe d'un renouvellement de la démocratie représentative aujourd'hui nécessaire, afin que l' élu reste le décideur mais puisse, sur la base de critères objectifs, s'appuyer sur l'expertise et la connaissance du terrain à disposition.

Concernant la participation des jeunes, notre groupe salue notamment la préconisation de faire évoluer la composition des CESER afin d'intégrer des représentants des organisations de jeunes et d'étudiants.

Il s'agit de redonner confiance en l'action collective mise en œuvre par l'État en améliorant la prise en compte de la réalité quotidienne de nos concitoyens et leur participation à la chose publique. Cela passe également, comme le suggère le projet d'avis, par une réflexion sur le renouvellement des représentants, particulièrement sur le cumul des mandats et leur succession, pour construire une représentation qui soit le reflet de la diversité de la population.

Les préconisations du projet d'avis visent à placer la cohésion sociale au cœur des missions de l'État et de l'Union européenne. Nous partageons cette volonté qui ouvre des pistes de réflexion et d'action pour pallier la crise de la démocratie et renouer la confiance entre les citoyens et l'État.

Pour l'ensemble de ces raisons, et sous réserve qu'aucun amendement ne vienne en altérer les grandes lignes, notre groupe votera ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Béliard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Béliard

Mme Béliard. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, permettez-moi tout d'abord, Madame la rapporteure, de vous féliciter pour le travail accompli. Nous n'étions pas certains, au départ, de la tournure que prendraient nos discussions.

Oui, vous l'avez dit, le projet d'avis que vous avez porté au sein de notre section de l'aménagement durable des territoires a suscité des débats importants, ce qui démontre l'intérêt du sujet traité. Parce que, au-delà de la conception que l'on peut avoir du rôle de l'État et des collectivités territoriales, c'est bien de la vie quotidienne de chacun d'entre nous, de chacun de nos concitoyens, qu'il s'agit.

L'organisation du territoire, c'est l'organisation des relations entre les individus, entre les entreprises, entre les services publics et au public. L'organisation d'un territoire participe à la cohésion sociale et économique de notre pays.

Les agriculteurs comme les pêcheurs sont les acteurs et les bénéficiaires de cette organisation territoriale. Ils façonnent les paysages et participent au maillage économique de l'espace rural. En même temps, ils doivent s'appuyer sur un réseau de transport routier et ferroviaire de qualité, sur des services de santé efficaces ou encore sur des échanges organisés avec l'ensemble des acteurs économiques.

Le groupe de l'agriculture et les représentants des pêcheurs ont porté, tout au long de son élaboration, une attention particulière au projet d'avis dont nous débattons aujourd'hui.

Nous ne pouvons, Madame la rapporteure, que vous rejoindre sur vos préconisations. Je pense en particulier à votre conception selon laquelle l'État doit être le garant des services publics et de l'intérêt général. Cela pourrait paraître une évidence, mais il est tout de même bon de le rappeler.

Je pense aussi à la préconisation relative à la réforme générale des politiques publiques. Nous en avons longuement discuté entre nous. Je dois dire que la rédaction à laquelle nous avons abouti nous satisfait pleinement. Une pause pour prendre le temps d'évaluer la mise en place de la réforme nous paraît effectivement indispensable.

Sous le prétexte de faire des économies, la RGPP s'est attaquée à l'ensemble des politiques de l'État et a conduit à des restructurations déconnectées des préoccupations liées à la vie dans les territoires. Nous approuvons donc pleinement cette recommandation et nous espérons fortement qu'elle sera suivie d'effet.

Avant de conclure, je voudrais mettre l'accent sur les développements relatifs à la subsidiarité au sein de l'Union européenne. Lors de nos discussions, le groupe de l'agriculture vous avait demandé de mieux préciser ce que vous entendiez par cette proposition. Pour le secteur agricole, s'engager dans une

nouvelle subsidiarité des États n'est concevable qu'à la condition qu'elle ne soit pas à l'origine de nouvelles distorsions de concurrence. Nous approuvons tout à fait, comme vous le soulignez, que des débats publics de qualité puissent être organisés afin d'œuvrer à une réappropriation publique de la construction européenne.

Le groupe de l'agriculture votera ce projet d'avis, à condition qu'il n'y ait pas d'amendement le dénaturant.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Genest, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Genest

M. Genest. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chers collègues, l'évolution des relations entre l'État et les collectivités locales, l'efficacité de l'action publique, la capacité de l'État à contribuer au développement durable des territoires ne sont pas de minces questions. Le groupe environnement et nature souligne l'intérêt que le Conseil se soit saisi de ces sujets. Tous nos remerciements à la rapporteure pour son écoute et la qualité des débats qui ont été conduits.

Pour notre groupe, le projet d'avis soulève la question essentielle de la cohérence de l'aménagement du territoire. Nous souhaitons insister sur les quatre volets qui nous semblent garants de cette cohérence, et qui mériteraient cependant d'être approfondis.

Sans pour autant remettre en cause la réorganisation de l'État, le constat est qu'il y a un niveau de seuil en-dessous duquel le rôle régalien de l'État est affecté. Les moyens doivent être la conséquence des besoins. Comment continuer à envisager de diminuer les moyens tout en conservant les mêmes objectifs ?

Un exemple manifeste est celui de la police de l'environnement, qui ne dispose pas de moyens nécessaires lui permettant d'assumer l'ensemble de ses missions, notamment dans son rôle de prévention.

Le deuxième point est le choix d'un État visionnaire et développeur, tel qu'il doit s'imposer, par exemple, dans l'élaboration d'un SNIT, qui doit être en adéquation avec l'évolution nécessaire des modes de transport en phase avec les engagements et les enjeux nationaux qui relèvent du climat et de la biodiversité.

Le troisième étant la prise de conscience qu'un aménagement cohérent est un aménagement concerté et apaisé pour une meilleure légitimité de l'action publique. Le concept démocratie élaboratrice que défend le projet d'avis se justifie pleinement dans le contexte de défiance actuelle du citoyen envers l'État, à l'heure où les bénéfices de la synergie entre acteurs dans les processus délibératifs ne sont plus à prouver.

Enfin, la nécessité de clarifier le rôle des collectivités et de l'État, indispensable à la fois à la bonne mise en œuvre des politiques publiques et privées et à la juste identification des décideurs et interlocuteurs pour les citoyens.

Le groupe environnement et nature est donc en phase avec plusieurs lignes du projet d'avis, mais regrette une approche sûrement trop large du sujet et, par conséquent, des préconisations dont le nombre limite la portée. De ce fait, notre groupe se partagera entre l'abstention et un vote favorable.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

M. le Président. La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

Mme Basset. Monsieur le Président, Madame le rapporteure, Chers collègues, le groupe de l'UNAF salue le travail réalisé sur un sujet extrêmement vaste et complexe. Il est structuré autour de l'idée centrale que l'État doit être parmi toutes les institutions qui concourent au service public, seul régulateur et centre de la vie économique, sociale, environnementale et institutionnelle. Nous partageons les préconisations qui tendent vers mieux d'État. Je ne partage pas nécessairement celles qui tendent vers toujours plus d'État.

Ce rôle visionnaire stratégique et développeur de l'État à travers ces politiques publiques est essentiel et fondamental quand, guidé par le souci du bien commun, il a pour objectif de réduire les inégalités sociales, fiscales, territoriales face à une libéralisation à tout va de la vie économique qui livre ménages et entreprises au diktat des marchés financiers. Mais même dans ce rôle, il n'est pas le seul et tous les corps intermédiaires et institutions, collectivités territoriales, partenaires sociaux, entreprises, monde associatif exercent ou doivent exercer ce rôle avec ou sans l'État, à leur initiative propre.

Ainsi, le groupe de l'UNAF a deux observations à formuler. La première est d'ordre général. Le projet d'avis nous paraît ignorer le principe de réalité. Il participe un peu d'un rêve nostalgique que le rapport s'efforce de récuser par avance, celui d'un État providence ou, sous une autre forme, d'un État qui, guidé par ses capacités propres, pourrait nous éviter toutes les dérives de notre temps. La seconde est d'ordre plus spécifique. La reconnaissance, la spécificité et la diversité des familles comme fondement de toute société sont ignorées.

Deux inexactitudes révélatrices le montrent. D'abord, la fiscalité directe et indirecte pèse non seulement sur la solidarité verticale, donc les écarts de revenus et de niveaux de vie entre catégories sociales mais, aussi, sur la solidarité horizontale entre familles ayant les mêmes revenus mais n'ayant pas le même nombre d'enfants. On ne peut donc traiter de la progressivité de l'impôt sans faire cette distinction fondamentale que le projet d'avis paraît ignorer. La

deuxième est la représentativité spécifique du corps familial distinct du monde associatif. Le projet d'avis assimile les deux. Il aurait fallu aussi prendre en compte explicitement les critères de représentativité qui président à l'organisation des associations familiales depuis 1975.

Le groupe de l'UNAF a, en conséquence, déposé deux amendements qui illustrent pour une grande part la spécificité de la politique familiale, différente d'une politique sociale. Selon le sort qui leur sera réservé, le groupe de l'UNAF votera ou s'abstiendra. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion

Mme Vion. Mesdames et Messieurs, après les interventions de portée générale des orateurs précédents, mon propos sera volontairement centré sur les questions de santé et d'accès aux soins, questions sur lesquelles le projet d'avis fait l'impasse. L'organisation de l'État dans les territoires au plus près des citoyens est un sujet d'importance qui doit apporter des réponses concrètes, lisibles, cohérentes, concertées, pour et avec les acteurs de terrain, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux.

La mutualité française, attachée à faire vivre des relations de proximité avec ses adhérents, est particulièrement sensible à ces débats. La réduction des inégalités sociales et territoriale est un enjeu sociétal majeur. L'État doit être le garant d'un traitement égal des citoyens sur l'ensemble du territoire. Vous le comprendrez, la question des inégalités territoriales de santé et d'égalité d'accès à des soins de qualité reste une préoccupation majeure pour le groupe de la mutualité. Toutes les enquêtes indiquent que les inégalités sociales de santé sont souvent corrélées aux disparités territoriales de santé, elle-même liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de soins dans les zones rurales et les quartiers urbains en difficulté.

Les agences régionales de santé ont été créées pour garantir un meilleur pilotage des politiques de santé dans les régions sur l'ensemble des domaines (prévention, offre de soins, coordination entre médecine de ville, hôpital et secteur médico-social). C'est une illustration de la nécessité d'un dispositif territorial permettant d'établir un diagnostic partagé des besoins avec une exigence de transparence, de participation, de qualité et d'efficacité. Cette organisation doit permettre le renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé dans une logique de démocratie sanitaire. Encore faut-il que l'État n'abandonne pas ses prérogatives en matière de fixation de grands objectifs nationaux de santé publique dans une perspective de long terme : le long terme de la santé publique. Allez au-delà du court terme est effectivement une exigence.

Aussi, le groupe de la mutualité soutient l'idée de mettre en place une conférence de prospective nationale, déclinée au niveau régional qui rassemblerait l'ensemble des acteurs de la société civile aux côtés de la puissance publique. Les préconisations du Conseil économique, social et environnemental doivent être pragmatiques et pouvoir servir utilement les pouvoirs publics. La mutualité regrette que le projet d'avis dont il approuve la philosophie générale n'ait pas su tirer, à partir du constat partagé, des propositions plus concrètes d'amélioration des modes de gouvernance et des modalités de participation de l'État dans les territoires. Il regrette fortement que la question cruciale des inégalités de santé et de l'accès aux soins pour tous n'ait pas été traitée.

Pour ces raisons, le groupe de la mutualité s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lardin, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Lardin

M. Lardin. Monsieur le Président, Madame le rapporteure, Chers collègues, avec ce projet d'avis, le Conseil économique, social et environnemental s'est attaqué à un sujet ambitieux, car il ouvre la porte à de multiples questions, comme en témoigne le nombre de ses préconisations. Nous aurions toutefois souhaité que soit davantage prise en compte l'articulation des compétences État/territoires et que certaines propositions soient un peu plus concrètes.

Revenons sur certaines propositions. Le projet d'avis souligne le besoin d'un État stratège et visionnaire. La crise économique et financière qui se poursuit appelle, en effet, à aller au-delà des politiques de court terme et à élaborer dans une vision prospective des réformes structurelles qui permettront de retrouver la croissance et d'assurer la cohésion sociale. L'État, pour cela, doit s'appuyer sur des outils d'analyse, de prévision et de réflexion indépendants.

L'artisanat approuve la proposition d'instaurer des conférences de prospective au niveau national et régional. Toutefois, nous regrettons que ne soient pas précisées les modalités d'articulation de ces conférences avec les instances existantes dont, au niveau national, le Conseil d'analyse stratégique ou le CESE qui a toute capacité et légitimité à contribuer à cette vision prospective.

Le projet d'avis rappelle à juste titre que, malgré la décentralisation, l'État doit demeurer le garant de l'équité territoriale en permettant à tous les citoyens de bénéficier des services publics fondamentaux. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, certains territoires se retrouvent dans une situation difficile avec la disparition des services publics de santé, de justice, de sécurité jugés insuffisamment rentables et toutes les incidences négatives que cela peut avoir sur l'économie locale.

Comme le recommande le projet d'avis, il nous paraît nécessaire d'évaluer sérieusement l'application de la réforme générale des politiques publiques et, surtout, de revenir à son ambition d'origine qui était de rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des services aux usagers. Cette politique a cependant apporté des résultats positifs avec, notamment, la création de guichets uniques et de procédures simplifiées pour les entreprises. C'est également pour répondre à ces objectifs que le réseau des chambres consulaires s'est réorganisé afin de mieux mutualiser les moyens et renforcer son offre de services de proximité aux entreprises.

Le projet d'avis appelle également à conforter la démocratie représentative en réfléchissant à de nouveaux modes d'élaboration des décisions permettant de renforcer l'implication des citoyens et des acteurs concernés.

L'artisanat adhère à un tel objectif susceptible de contribuer à restaurer la confiance envers les institutions et le politique. S'agissant surtout de la mise en œuvre de réformes structurelles qui peuvent impliquer des changements profonds et devront donc être comprises pour être acceptées, il nous semble important de prendre le temps de la réflexion et de la concertation.

Pour autant, nous estimons que la démocratie représentative doit garder la primauté et que le concept de démocratie élaboratrice promue par le projet d'avis ne peut ni s'appliquer à toutes les décisions publiques ni conduire à une multiplication d'instances de concertation.

Nous tenons à saluer deux propositions du projet d'avis : l'aménagement du territoire requiert de tout mettre en œuvre pour parvenir à une utilisation optimale des fonds européens. C'est pourquoi, il est impératif, comme le souligne le projet d'avis, de simplifier leurs mécanismes d'utilisation et d'offrir aux porteurs de projets un véritable appui des services de l'État, notamment dans la recherche de partenaires financiers.

De même les opérateurs de proximité parmi lesquels les réseaux consulaires ont toute leur place dans un processus d'accompagnement renforcé.

En réponse au problème d'accès au crédit des collectivités comme des TPE-PME, le projet d'avis propose de créer un pôle financier public décliné en fonds régionaux au service de l'investissement productif. Nous approuvons pleinement cette proposition de nature à permettre le lancement ou la poursuite des investissements dans les territoires, mais aussi de favoriser la création ou la reprise d'entreprises et donc la vitalité économique des territoires.

Malgré les réserves précitées, l'artisanat votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Ibal, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Ibal

M. Ibal. Bien que fort heureusement concrets, le rapport et le projet d'avis s'articulent dans des problématiques de science politique, voire de philosophie politique, et la CFTC est particulièrement sensible à l'application de quelques grands principes fondamentaux.

Le premier principe : la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Tout à fait d'accord, encore que la CFTC eût préféré plus souvent le concept de biens communs, comme l'intérêt général et l'effort collectif et individuel pour le bien de tous, mais en insistant sur l'épanouissement de chacun en fonction de sa propre vocation, ce qui implique le souci des cas particuliers, des minorités et des diversités des personnes et des groupes.

Deuxième principe : coordonner l'unité de l'État, la diversité des territoires, la décentralisation et enfin l'Europe.

L'antiquité grecque a mis en évidence cette difficile dialectique de l'unité et de la pluralité, jamais vraiment résolue depuis. Le rapport décrit bien l'enchevêtrement des prérogatives de l'État, des régions, des départements, des communes, sans oublier l'Europe et l'intercommunalité.

La dilution du pouvoir est un danger, mais un trop grand formalisme des compétences de chacun est un risque de rigidité. Seule une vraie subsidiarité - le projet d'avis en parle - peut réguler les diverses instances de décision.

Troisième principe : la prévalence du politique sur le financier. Cette problématique est peut-être insuffisamment directement présente ici, même s'il est question du rapport de l'État et du système bancaire. C'est dommage, parce que la crise exige un retour en force du politique - nous le pensons - et cette crise n'est qu'en demi-teinte dans l'ensemble du projet d'avis.

Quatrième principe : l'actualité de la problématique de l'urgence d'une Europe renforcée et réindustrialisée. Cette actualité est plutôt absente alors qu'elle est capitale. Il est vrai que le projet d'avis ne portait pas sur la relation de l'État et de l'Europe, mais l'Europe revient très souvent dans le projet d'avis et dans le rapport.

Cinquième principe : l'exigence d'évaluation des politiques publiques et sociales et l'appel à un moratoire justifié de la RGPP. Le projet d'avis évoque l'encouragement des gouvernances à cinq, la CFTC y insiste.

Sixième principe : l'impôt. Oui à une révision et à l'importance plus grande de l'impôt progressif sur le revenu dans la fiscalité. À cet égard et au nom de la conscientisation de la citoyenneté, la CFTC serait prête à étudier l'imposition de tous les citoyens, ne serait-ce qu'à l'euro symbolique, quitte hors impôt, à favoriser davantage les transferts sociaux.

Septième principe : l'État en partenariat avec la société civile et les corps intermédiaires doit se préoccuper du long terme. Le projet d'avis en évoque à juste titre la perspective et le rôle du CESE. La CFTC rappelle son souhait insistant de création d'un comité permanent du dialogue social qui pourrait être hébergé au Palais d'Iéna pour être immergé au milieu de tous les corps intermédiaires.

Ce rapport était une gageure. Le pari est gagné et les débats ont été féconds et francs. Malgré ces remarques, la CFTC le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Dupuis, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Dupuis

Mme Dupuis. Monsieur le Président, Madame le rapporteur, Messieurs, Mesdames, poser la question de quelles missions et quelles organisations d'État dans les territoires sous-entend que le rôle et la place de l'État ne sont pas clairement définis et que la décentralisation n'est pas finalisée.

Pourtant les textes sont clairs, la Constitution est précise, la France est une République indivisible laïque démocratique et sociale, elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, elle respecte toutes les croyances, son organisation est décentralisée.

De cela découle une affirmation claire du rôle et de la place de l'État, mais cela implique aussi d'inventer de nouvelles règles du jeu, de nouveaux outils et de nouvelles procédures dans les territoires.

La réforme de l'administration territoriale de l'État mise en place depuis 2010, hors le dogme de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ne peut être déconnectée de la décentralisation. Par conséquent, la véritable question est : quel service territorial faut-il et comment articuler dans les territoires les prérogatives entre l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ?

L'addition des responsabilités décentralisées ne donnera pas une claire conscience de ce que peut être le pilotage de l'avenir de notre pays. Il est impératif que l'État ait une capacité d'anticipation et de prospective. Il doit aussi avoir une fonction de stratégie, de régulateur, d'observateur mais aussi d'évaluateur sur ce que font un certain nombre de collectivités territoriales. Cela permettrait de mieux clarifier les responsabilités de chacun car le véritable enjeu est celui de la qualité du service public territorial et de ses missions envers les citoyens.

Pour l'UNSA, la région est le niveau le plus pertinent pour conduire de nombreuses politiques publiques territoriales. Il est donc nécessaire de reconnaître au niveau régional un pouvoir normatif et la possibilité de contractualiser au niveau global.

L'UNSA ne redemande pas la mise en place des contrats de plan, mais la possibilité d'une contractualisation publique sur la mise en œuvre d'actions publiques concernant l'avenir du territoire. À juste titre, le projet d'avis met l'accent sur les pratiques de contrôle et d'évaluation.

Dans bien des domaines économiques, sociaux et environnementaux, la dimension européenne est le niveau pertinent pour obtenir des investissements et des retombées maximales. La concurrence que se font les États membres entre eux réduit le potentiel que représente le marché intérieur. L'UNSA estime que davantage de place doit être faite à la coopération.

L'Europe ne peut ignorer les défaillances et le principe d'exclusion que comporte, pour la population la plus démunie, le manque d'investissement et de développement des services publics. Ils doivent être réhabilités à la fois comme facteur de cohésion sociale et comme élément dynamique de la croissance. Leur impact est particulièrement déterminant pour les politiques d'attractivité des territoires et comme facteur d'impulsion vers une croissance verte.

L'UNSA estime que le projet d'avis trace de nombreuses pistes utiles pour la réflexion. La situation de crise actuelle tend néanmoins à modifier l'ordre des priorités. Certaines préconisations, notamment celle tendant à renforcer la présence de l'État dans le capital de certaines entreprises devront faire l'objet d'un avis supplémentaire. L'UNSA retrouve globalement dans le projet d'avis le reflet de ses préoccupations et se prononcera pour son adoption.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Rozet, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Rozet

M. Rozet. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, Chère Jacqueline, Mesdames, Messieurs les conseillers, je ne surprendrai personne en disant que la CGT se retrouve dans le constat et les préconisations formulées par le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

Des modifications institutionnelles intervenues ces trente dernières années avec le processus de décentralisation, mais aussi différents transferts de souveraineté de l'État vers l'échelon européen, nous obligent à reconsidérer la place de l'État dans notre système politique et administratif. La crise actuelle révèle au grand jour les méfaits d'un capitalisme débridé dans lequel le refus de réguler les marchés, la soumission aux objectifs financiers immédiats, le recul des services publics se révèlent désastreux pour les populations en France, en Europe et au-delà. Cela mine les fondements mêmes de notre pacte social républicain.

Cette crise a démontré à la fois l'utilité des amortisseurs sociaux pour atténuer ses conséquences pour les populations les plus fragiles en même temps qu'elle a justifié une intervention plus forte de la puissance publique, incarnée particulièrement par l'État dans notre pays. Il est donc particulièrement bienvenu que notre assemblée indique ce qui, à son sens, devrait constituer les principes de

fonctionnement et d'organisation de l'État dans les territoires : un État stratège et développeur favorisant la cohésion entre habitants comme entre territoires et plaçant l'intérêt général au cœur de ses interventions.

Pour ce faire, la CGT estime que l'État doit pouvoir se redonner des moyens d'intervention. La multiplication d'agences ou d'autorités dites indépendantes, le recours quasi-systématique au partenariat public/privé dans certains secteurs, la perte de recettes fiscales pérennes car établies sur le développement économique ont fragilisé dangereusement l'intervention de l'État.

Retrouver des marges de manœuvre, c'est aussi pouvoir compter sur une administration solide et efficace, composée de fonctionnaires et agents publics compétents, avec une garantie de statut leur permettant d'exercer leurs missions au service de l'intérêt général.

Comme le souligne le projet d'avis, il est nécessaire à la fois d'instaurer de nouvelles régulation fiscales, financières et bancaires, et de trouver les voies et moyens d'une meilleure appropriation des enjeux par les citoyens pour qu'ils puissent mieux être partie prenante des décisions publiques. Nous le savons bien, si dans tout système démocratique, l'élection des représentants est le moment décisif où s'expriment les choix des citoyens, cette élection ne clôt pas l'intervention démocratique. Dans un moment où la crise de représentation atteint l'ensemble des corps constitués, nous avons à réinventer en permanence des modes de concertation, de consultation, de débat public, si nous voulons éviter des incompréhensions pouvant amener rapidement nos concitoyens au rejet pas seulement de telle ou telle politique, mais bien de toutes formes de représentations instituées, avec tous les dangers que cela peut faire courir.

Le projet d'avis propose plusieurs pistes en ce sens à partir de la notion de démocratie élaboratrice. Nul doute que cette thématique, où se joue le vivre ensemble, suscitera des prolongations par de futurs travaux pour le Conseil.

Enfin, nous voulons insister sur la question de l'évaluation des politiques publiques. Celle-ci est indispensable pour pouvoir améliorer, rectifier, rendre plus efficaces les différentes interventions publiques. Mais cette nécessaire évaluation doit se faire de manière démocratique et non bureaucratique ; elle ne doit pas servir de paravent à une politique brutale de réductions d'emplois sous la seule règle de l'économie budgétaire systématique en ignorant, voire en méprisant les représentants des personnels, mais aussi les élus locaux et les populations dans les territoires. C'est ce que nous constatons avec la mise en œuvre de la RGPP, que nous combattons résolument. Sa suspension temporaire serait donc particulièrement utile afin de se donner les moyens d'un véritable diagnostic partagé pour engager les réorientations qui s'imposent.

Sans surprise, la CGT votera le projet d'avis qui nous est présenté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Roirant, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Roirant

M. Roirant. Monsieur le Président, Chers collègues, dans un contexte de crise économique et sociale profonde, nous mesurons l'importance d'une action ambitieuse de l'État dans les territoires pour réaffirmer les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre République. L'organisation et les missions de l'État dans les territoires constituent un sujet éminemment vaste, de l'Europe aux collectivités en passant par les acteurs de la société civile associés à la construction des politiques publiques ; sans doute aurions-nous pu collectivement réduire le périmètre de notre réflexion, et ainsi, faciliter la compréhension de nos messages par le plus grand nombre.

Par ailleurs, pour le groupe des associations, la construction d'une société civile européenne est un défi collectif majeur. C'est pourquoi il soutient les propositions visant à une meilleure appropriation publique et citoyenne du processus d'intégration européenne. Toutefois, si nous estimons que le principe de subsidiarité est le garant de l'égalité des territoires de l'Union, le groupe des associations tient à rappeler son attachement au respect de la primauté du droit communautaire.

Au-delà de ces deux commentaires de forme, le groupe des associations soutient la majorité des propositions présentées par Mme la rapporteure, notamment en ce qui concerne la meilleure prise en compte des enjeux du long terme par l'État et les pouvoirs publics. La gestion de la dette publique ou les questions environnementales et climatiques sont des exemples de ces sujets que le temps politique ne sait pas traiter. Pour le groupe des associations, le CESE a sa place avec d'autres dans cette responsabilité du long terme.

Notre groupe tient également à exprimer son soutien à la suspension temporaire de la RGPP. Le temps de procéder à son évaluation et à sa réorientation. La réforme de l'État aurait pu par exemple constituer une opportunité pour moderniser les conditions du partenariat entre État et associations. Pourtant, l'insuffisance, l'inexistence d'un véritable dialogue civil perturbe le monde associatif dans les missions d'utilité sociale qu'il assume au quotidien dans l'ensemble des territoires.

La contribution de la vie associative à la richesse de notre pays devra également être intégrée à cette évaluation à mettre en œuvre. Dans le respect à la fois de la démocratie représentative et de la démocratie sociale légalement instituée, les associations œuvrant pour le bien commun doivent être reconnues comme des actrices incontournables du dialogue civil. La proposition de dynamiser la charte des engagements réciproques liant depuis 2001 l'État et la conférence permanente des coordinations associatives, la CPCA, est un premier pas dans ce sens. Cette question spécifique pourrait par ailleurs faire l'objet d'un travail approfondi au sein de notre Conseil afin de mettre en lumière la pluralité du concours à l'intérêt général dont l'État reste le garant.

Ma chère Jacqueline, le groupe des associations votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Perrot, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Perrot

Mme Perrot. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, à l'heure où la crise économique conduit les marchés financiers à intervenir sans cesse sur les politiques publiques, ce projet d'avis particulièrement pertinent arrive à point nommé.

FO ne peut qu'adhérer à l'objectif global du projet d'avis visant à redonner à l'État et à la puissance publique les moyens d'une vision prospective ainsi que des leviers pour déployer des politiques publiques répondant à l'intérêt général, appuyées sur des services publics forts. Pour FO, le moins d'État induit l'affaiblissement de l'État, voire son incapacité à agir et contribue ainsi à l'insécurité des citoyens. Oui, l'État doit être stratège, visionnaire, développeur et garder le souci constant de privilégier l'intérêt général aux intérêts particuliers. Il est aussi le garant de notre Constitution, base fondamentale avec la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, de notre République, de notre démocratie.

L'État doit avoir la préoccupation constante de veiller à ce que tous les citoyens soient traités à égalité, et pour cela, il a besoin de services publics indépendants de toute forme de rentabilité, ce qui ne veut pas dire que l'État doit être dispendieux. Mais lorsque la rigueur budgétaire devient dogmatique, il est dangereux pour la démocratie de laisser croire que les dépenses publiques sont un luxe.

Mais d'abord, FO tient à corriger ce que l'on peut qualifier d'abus de langage ou de propagande. La dépense publique pourrait et devrait être appelée « investissement public » ; en usant et en abusant à longueur de propos du thème « dépense », il y a un abus délibéré qui tend à faire penser que l'action de l'État serait par définition dispendieuse, comme un gaspillage.

Pour FO, les milliers de milliards d'euros qui circulent sur les marchés spéculatifs sans effet productif et qui sont le fruit du détournement des budgets publics et sociaux redistributifs sont autant de moyens d'action publique et sociale spoliés aux populations et qui, à ce titre, devraient être, eux, qualifiés de dépenses publiques.

C'est pourquoi, Force ouvrière appelle de ses vœux et soutient la nécessité d'une réforme de la fiscalité autour des valeurs d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Viser la réhabilitation de l'impôt progressif sur le revenu induit une redistribution plus juste. Force ouvrière approuve la création d'une banque publique, dont la mission principale serait la coordination des fonds d'état nationaux et régionaux.

Force ouvrière n'est pas par principe anti-réformiste mais les réformes ne doivent pas être imposées comme celle de la RGPP en faisant fi du débat démocratique. Le groupe FO souscrit pleinement à la préconisation de suspendre l'application de la RGPP pour conduire l'indispensable évaluation en y associant

les collectivités territoriales bien sûr, mais aussi les organisations syndicales de salariés et les associations d'élus entre autres.

L'État doit être régulateur mais aussi interventionniste dès que l'intérêt général du pays est remis en cause et *a fortiori* en danger. La France fait partie de l'Union européenne, cependant la construction de cette Union est uniquement axée sur l'aspect économique. Les directives européennes s'imposent à l'État et donc aux citoyens. Elles apparaissent souvent plus contraignantes que bénéfiques, contrainte amplifiées par la crise économique actuelle.

Le sujet de l'État est complexe et hautement sensible. Force ouvrière salue les qualités de dialogue et d'écoute entre les membres de la section et le travail de Mme la rapporteure. Beaucoup des préconisations de ce projet d'avis sont partagées par FO même si certaines ne nous satisfont pas.

Le groupe FO votera ce projet d'avis sous réserve que des amendements ne viennent le dénaturer.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Duhamel, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Duhamel

Mme Duhamel. Monsieur le Président, Madame la rapporteure, chers collègues, quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ? Vaste sujet, complexe et difficile. Aujourd'hui, nous abordons un sujet qui trouve son origine dans la mandature précédente.

Ce projet d'avis vous est présenté à un moment où la situation économique de la France est gravissime, ce qui nous oblige à être d'une extrême vigilance. Sans croissance, aucune issue n'est possible.

Les personnalités auditionnées, dont Alain Juppé, Jean-Pierre Raffarin, Michel Delebarre, Pierre Rosanvallon, avaient recommandé de sérier le sujet afin de se recentrer sur l'essentiel.

Notre groupe regrette le grand nombre de préconisations faites - 29 - ce qui ne contribue pas à la lisibilité et à la force des propositions émises par le CESE. Je m'attarderai sur quelques-unes qui nous semblent importantes : État stratège, État visionnaire, État développeur. Dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui, confronté à l'immédiateté - gestion de la crise économique et financière notamment - il y a un réel besoin d'un État ayant une vision prospective sur le moyen et long terme pour préparer l'avenir dans un environnement en forte mutation.

Le rééquilibrage des services de l'État dans les territoires est nécessaire pour davantage d'efficacité et pour un coût moindre.

Territorialisation des politiques nationales : les politiques publiques doivent répondre à l'intérêt général et assurer la cohérence sociale et territoriale. Nous soutenons le fait que la territorialisation de ces politiques doit permettre de corriger les inégalités sociales, économiques et environnementales.

Permettre l'expérimentation : les territoires sont différents par leur géographie, leur histoire, les entreprises qui s'y développent et les personnes qui y vivent. Il paraît nécessaire à notre groupe, comme il est proposé dans le projet d'avis, qu'une certaine liberté d'expérimentation puisse être autorisée, bien sûr dans le cadre constitutionnel, afin de faire émerger toutes les potentialités locales au bénéfice de l'attractivité du territoire, de l'emploi et d'une meilleure qualité de vie dans le respect des instances représentatives des entreprises.

La RGPP est un dossier majeur d'autant que la situation actuelle de la France et de l'Europe nous met face à nos responsabilités. Au sein de la section, je le dis car c'était vraiment cela, les discussions sur le fond, le style, la sémantique ont été révélatrices de la complexité des débats

Le groupe des entreprises est opposé à une pause dans l'application de cette nécessaire réforme qu'est la RGPP. Nous savons tous - ne nous voilons pas là face - que nous devons impérativement maîtriser les dépenses publiques. Notre pays et l'Europe sont au bord du gouffre. Nous regrettons toutefois que la RGPP ne donne qu'une vision comptable, mal comprise sur les territoires, laissant ouverte la porte de la contestation.

Nous regrettons d'ailleurs, Monsieur le Président, qu'à seize heures sur nos *iPhone* soit tombée une dépêche de l'AFP titrant : « *Le CESE prône une suspension de la RGPP* » avant même que le vote n'ait eu lieu !

Permettez-moi d'exprimer à notre Président de section, M. Mariotti, tous les remerciements du groupe pour l'excellence de sa présidence, sa hauteur de vue, sa sérénité qui ont prévalu tout au long de nos débats difficiles ; nous avons pu échanger et débattre longuement ; Merci, Madame la rapporteure, car nous avons pu le faire largement en section.

Cependant, et j'en suis désolée, nous ne pouvons partager l'ensemble du projet d'avis. En conséquence, notre groupe s'abstiendra sous réserve que d'éventuels amendements ne viennent en modifier le sens, ce qui renforcerait notre vote négatif.

(Applaudissements)

M. le Président. Quatorze amendements ayant été déposés sur le projet d'avis qui nous est soumis, je vous propose de suspendre la séance afin de permettre à la section de l'aménagement du territoire de les examiner.

(Suspendue à 17 heures dix, la séance est reprise à 18 heures)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements déposés et la suite qui leur a été donnée par la section de l'aménagement durable des territoires sont annexés au présent compte rendu)

M. le Président. Mes Chers collègues, nous allons examiner la suite donnée par la section de l'aménagement durable des territoires aux quatorze amendements déposés sur le projet d'avis.

Amendement n°1

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante.

Amendements n° 2, 3 et 4

Ces amendements déposés par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) sont retirés.

Amendement n° 5

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section.

Amendement n° 6

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante.

Amendement n° 7

Cet amendement déposé par M. Aschieri (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section.

Amendement n° 8

Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF a reçu un avis défavorable de la section.

Amendement n° 9

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante.

Amendement n° 10

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section.

Amendement n° 11 et 12

Ces amendements déposés par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) sont retirés.

Amendement n° 13

Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF a reçu un avis défavorable de la section

Amendement n° 14

Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis défavorable de la section.

M. le Président. Je sais que le Président et le rapporteur souhaitaient très clairement s'exprimer sur la dépêche de l'AFP, qui reprenait très exactement ce qui est dans le rapport, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune remise en cause de la RGPP, mais la volonté d'une évaluation qui pouvait faire l'objet d'une suspension temporaire permettant cette évaluation.

Y a-t-il des explications de vote avant de procéder au vote ?

M. Mariotti. Monsieur le Président, le groupe des entreprises souhaiterait disposer de quelques minutes de suspension de séance car nous avons besoin de nous concerter de nouveau ?

M. le Président. Monsieur le Président, la suspension est de droit.

(Suspendue à 18 heures cinq, la séance est reprise à 18 heures dix)

M. le Président. La séance est reprise.

Le scrutin est ouvert.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 102 voix contre 44 et 43 abstentions.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à Madame la rapporteure.

Mme Doneddu. Quelques mots parce qu'il y a eu beaucoup d'hésitations. Je voudrais tout simplement souligner la qualité des travaux de la section car nous avons travaillé pendant des mois, nous avons eu un constat partagé, nous sommes arrivés à un consensus ce qui n'était pas simple et je voudrais saluer le Président de cette section M. Mariotti.

Nous nous sommes appuyés sur des préconisations qui avaient déjà été rendues par le Conseil économique, social et environnemental et j'espère que nous pourrons à l'avenir continuer à travailler sur des sujets d'actualité, sur des sujets où il y a extrêmement de tensions, de façon que la société civile puisse s'exprimer en toute tranquillité, loin de pressions extérieures.

Voilà ce que je souhaite pour le Conseil économique, social et environnemental, pour son avenir et pour l'avenir de la démocratie dans ce pays.

(Applaudissements).

M. le Président. Merci, Madame la rapporteure. La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 25.

Prochaine séance le mardi 13 décembre 2011 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le sujet *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?*

Amendement n° 1 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 1 - ligne 22 - après « environnemental » ajouter « dont le succès serait mesuré à l'amélioration des conditions de vie des citoyens les plus démunis. »
Amendement n° 2 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 2 - ligne 19 - après « de contrôle » lire « , de prévention et d'évaluation. »
Amendement n° 3 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 3 - ligne 24 - après « pauvreté » ajouter « (cf. avis du CES présenté par Didier Robert, en 2003, « <i>L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous</i> », (la suite sans changement).
Amendement n° 4 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 3 - ligne 27 - après « (CNLE) » ajouter « et des associations permettant l'expression collective des personnes très démunies. » (la suite sans changement).
Amendement n° 5 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 3 - ligne 29 - remplacer « œuvrant envers les » par « engagés auprès des ».
Amendement n° 6 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 8 - ligne 37 - remplacer « de tendre à la résorption de la pauvreté » par « d'éradiquer la grande pauvreté par l'accès de tous aux droits de tous (cf. Avis Robert, 2003). »
Amendement n° 7 Déposé par M. Aschieri (groupe des personnalités qualifiées) Page 10 - ligne 11 - après « adaptabilité, » ajouter « gratuité ou » (la suite sans changement)

Amendement n° 8 Déposé par le groupe de l'UNAF Page 20 - ligne 41 - après « les inégalités » supprimer « sociales »
Amendement n° 9 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 24 - ligne 31 - remplacer « participent à » par « visent »
Amendement n° 10 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 24 - ligne 32 - remplacer « l'intérêt de leur effectivité » par « l'impérieuse nécessité de les rendre effectives. »
Amendement n° 11 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 24 - ligne 33 - remplacer « la résorption » par « l'éradication »
Amendement n° 12 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 25 - ligne 5 - après « tous » ajouter «, de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »
Amendement n° 13 Déposé par le groupe de l'UNAF Page 28 - ligne 38 - après « participation » ajouter « à l'instar des associations familiales qui en sont déjà dotés. »
Amendement n° 14 Déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) Page 34 - ligne 19 - après « dans cet avis » modifier comme suit la fin de la phrase : « veulent contribuer à restaurer la confiance des citoyens dans l'action politique, afin qu'ils puissent participer à l'élaboration d'un projet de société qui recueillerait leur adhésion. Ce projet, fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et visant l'accès de tous aux droits de tous, sera garant de l'intérêt général, des principes républicains et de la cohésion sociale et territoriale. »

Annexe 2 : Suites données par la section de l'aménagement durable des territoires aux amendements déposés sur le sujet *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?*

Amendement n° 1 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante. Il est ainsi rédigé : Page 1 - ligne 22 - après « environnemental » ajouter « dont le succès serait notamment mesuré à l'amélioration des conditions de vie des citoyens les plus démunis. »
Amendement n° 2 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) est retiré.
Amendement n° 3 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) est retiré.
Amendement n° 4 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) est retiré.
Amendement n° 5 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 3 - ligne 29 - remplacer « œuvrant envers les » par « engagés auprès des »
Amendement n° 6 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante. Il est ainsi rédigé : Page 8 - ligne 37 - après « de tendre à la résorption de la pauvreté » ajouter « et d'éradiquer la grande pauvreté. »
Amendement n° 7 Cet amendement déposé par M. Aschieri (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 10 - ligne 11 après « adaptabilité, » ajouter « gratuité ou » (la suite sans changement)

Amendement n° 8 Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF a reçu un avis défavorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 20 - ligne 41 - après « les inégalités » supprimer « sociales »
Amendement n° 9 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par la déposante. Il est ainsi rédigé : Page 24 - ligne 31 - remplacer « participent à » par « participent de »
Amendement n° 10 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis favorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 24 - ligne 32 - remplacer « l'intérêt de leur effectivité » par « l'impérieuse nécessité de les rendre effectives. »
Amendement n° 11 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) est retiré.
Amendement n° 12 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) est retiré.
Amendement n° 13 Cet amendement déposé par le groupe de l'UNAF a reçu un avis défavorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 28 - ligne 38 - après « participation » ajouter « à l'instar des associations familiales qui en sont déjà dotés. »
Amendement n° 14 Cet amendement déposé par Mme Grard (groupe des personnalités qualifiées) a reçu un avis défavorable de la section. Il est ainsi rédigé : Page 34 - ligne 19 - après « dans cet avis » modifier comme suit la fin de la phrase : « veulent contribuer à restaurer la confiance des citoyens dans l'action politique, afin qu'ils puissent participer à l'élaboration d'un projet de société qui recueillerait leur adhésion. Ce projet, fondé sur le respect de l'égalité dignité de tous les êtres humains et visant l'accès de tous aux droits de tous, sera garant de l'intérêt général, des principes républicains et de la cohésion sociale et territoriale. »

Annexe 3 : Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Diaporama illustrant les propos de Mme Jacqueline Doneddu, rapporteure

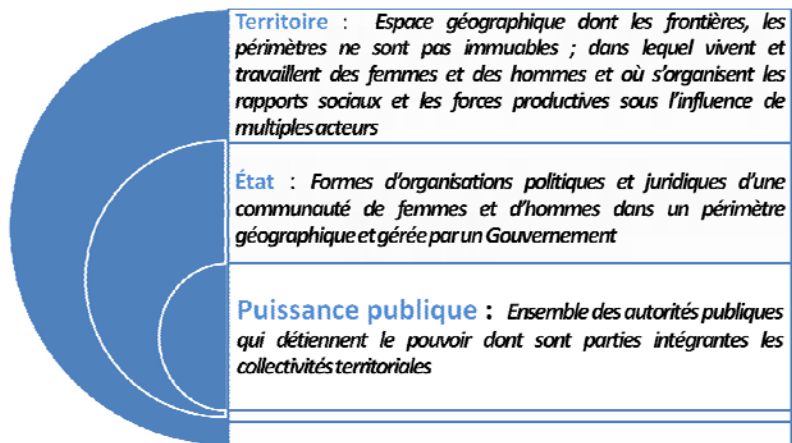
Une Contribution de la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

L'avis s'appuie sur les constats, les réflexions et les préconisations de sa contribution

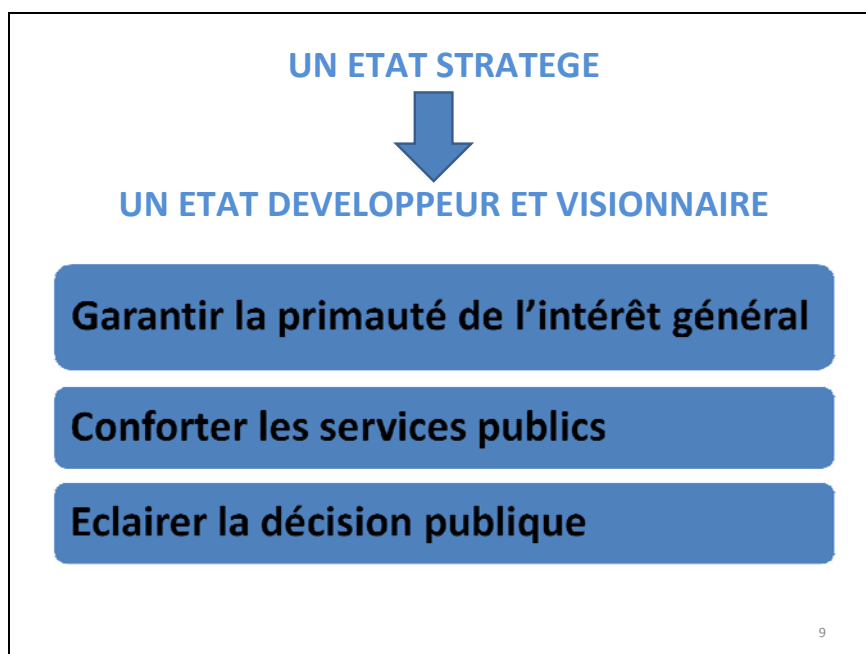
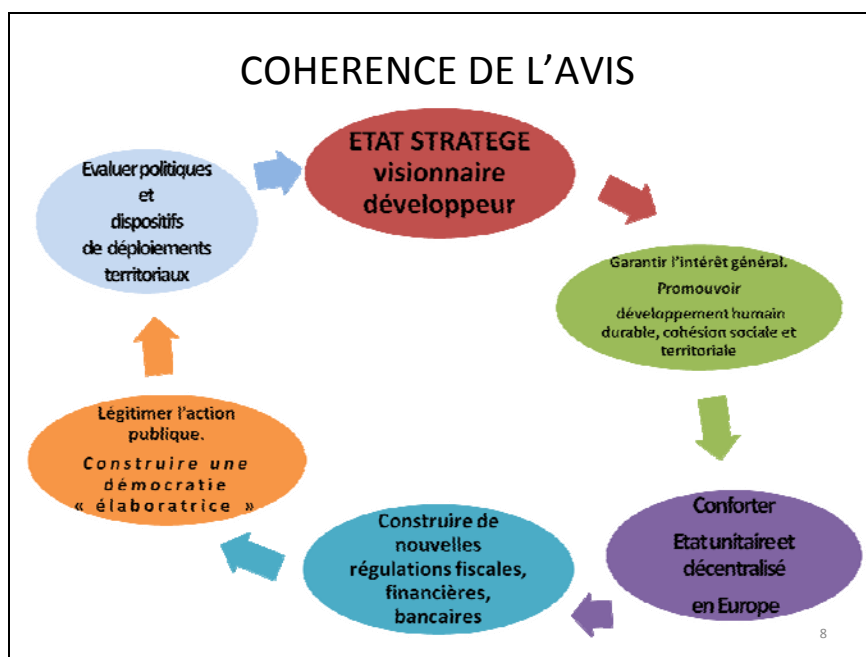
**« Quelle place pour la prospective :
État stratège, État visionnaire ? »**

6

Territoire - Etat - Puissance Publique- Quelle Définition?



7



ETAT STRATEGIE

Garantir la primauté de l'intérêt général

Placer l'intérêt général au cœur interventions de l'Etat pour mieux l'écarter des intérêts particuliers distincts de l'utilité publique

Favoriser la cohésion entre territoires, en France et en Europe, facteur de sécurités sociales, économiques et environnementales

10

ETAT STRATEGIE DEVELOPPEUR

Conforter les services publics

Etat garant des services publics, de l'intérêt général : égalité d'accès, citoyenneté, attractivité des territoires, développement des entreprises

Conforter fondements du service public : qualité, égalité, continuité, adaptabilité, gratuité, péréquation tarifaire



penser son avenir, son organisation ; anticiper les investissements

11

ETAT STRATEGIE DEVELOPPEUR

Conforter les services publics

Viser l'utilisation de l'intégralité des fonds européens

- **Appui de l'Etat ou des services de l'Etat aux porteurs de projets**
- **Simplification des mécanismes pour favoriser leur utilisation**
- **Aller vers une gestion de proximité : collectivités locales, établissements publics, chambres consulaires ...). Prévoir cette possibilité dans le cadre des prochaines perspectives financières européennes.**

Un service public d'Etat d'ingénierie au service des collectivités locales

Elaborer le SNIT (schéma national des infrastructures de transports) dans une démarche transparente associant les collectivités locales, les acteurs économiques, sociaux et environnementaux,

12

ETAT STRATEGIE VISIONNAIRE

Eclairer la décision publique

Elaborer une vision prospective de la société Penser le long terme, ouvrir des perspectives de progrès social, mobiliser les différents acteurs

- **conférences de prospective nationale et régionale (puissance publique, des acteurs du dialogue social et du dialogue civil)**



- **définir des priorités, fixer des objectifs de croissance, d'investissement, d'emploi, de revenus, d'organisation des services publics**

Rôle du CESE / des CESER

- **Organiser des débats prospectifs avec les acteurs de la société civile et la puissance publique ; Intensifier les relations CESE/CESER**

13

Etat unitaire et décentralisé en Europe
Consolider un Etat unitaire et décentralisé

Mieux assurer les missions régaliennes

Conjuguer égalité et diversité

Reconnaître le concours des collectivités locales à l'intérêt général

Clarifier responsabilités Etat/collectivités locales

14

Etat unitaire et décentralisé en Europe
Viser une appropriation publique de la construction européenne

Conforter le principe de subsidiarité

Associer les collectivités locales à l'élaboration du droit européen

Mieux associer la société civile aux décisions



Relations nouvelles entre institutions européennes et françaises

15

Consolider un Etat unitaire et décentralisé

**Faire vivre devise et principes républicains :
liberté, égalité, fraternité, laïcité**

- Renforcer les dispositifs territoriaux d'Etat : protection des personnes et des biens, missions d'inspection et de contrôle de légalité, accès égalitaire à la justice

Articuler respect du principe d'égalité et adaptation de son traitement

- Prendre en compte les réalités territoriales
- Conjuguer des objectifs sociaux, économiques et environnementaux
- Opter pour le niveau pertinent d'impulsion et de coordination des politiques publiques → territorialisation des politiques publiques
- *Un(e) étude/Avis du CESE sur la déclinaison de ces principes dans les territoires d'outre Mer*

16

Consolider un Etat unitaire et décentralisé

Reconnaître le concours des collectivités locales à l'intérêt général

- Elargir les missions de l'Etat : animation et coordination des dynamiques et des synergies locales
- Mise en place de conférences collégiales périodiques de concertation

Clarifier les missions Etat /collectivités locales

- Financer par la solidarité nationale les dépenses de solidarité nationale
- Elaborer des réponses concertées à l'issue des travaux de la commission parlementaire traitant des emprunts dits « toxiques »

17

Viser une appropriation publique de la construction européenne

Faire respecter le principe de subsidiarité dans l'élaboration du Droit communautaire

Organiser débats publics et concertation rigoureuse avant l'adoption des positions de l'État

- Renforcer la concertation avec les collectivités locales
- Mieux associer la société civile à l'élaboration du droit européen

Agir pour une directive-cadre des services d'intérêt général

18

Instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires

Articles 13 et 14

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Article XIII : *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés*

Article XIV : *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée*

19

Instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires

Penser Finances publiques



Dépenses et recettes



Organisation et efficacité de la dépense publique

Les finances publiques expriment des choix de société

Viser la réappropriation des questions fiscales par la société

Organiser une réforme globale de la fiscalité

20

Instaurer de nouvelles régulations fiscales



Une réforme globale de la fiscalité

Refonder la fiscalité : égalité, citoyenneté, solidarité

- Réhabiliter l'impôt progressif sur le revenu
- Justice, simplicité, transparence, stabilité
- Reconsidérer les relations Etat/collectivités locales
- Favoriser une réappropriation des questions fiscales par la société

21

Instaurer de nouvelles régulations financières et bancaires

Etablir des synergies nouvelles entre les finances publiques et les institutions financières

- **Créer un pôle public financier et des fonds régionaux**
- **Examiner sa gouvernance**
- **Examiner l'efficacité des dispositifs existants**

Redonner aux banques leur finalité : favoriser les prêts au détriment des activités financières

22

Instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires

Vers une nouvelle conception de la BCE ?

Quelle intervention de la société civile ?

- ***Une saisine du CESE : fondements et contenu d'une réforme globale, méthodologie, rythme des transitions, procédures d'évaluation et de suivi***

23

TENDRE VERS UNE REFONDATION SOCIALE

Viser développement humain durable accès aux droits fondamentaux

Consolider la cohésion sociale

24

TENDRE VERS UNE REFONDATION SOCIALE

Déterminer des critères pour évaluer la contribution des politiques publiques au développement humain durable et à l'accès de tous aux droits fondamentaux

Renforcer les politiques publiques favorisant la cohésion sociale et territoriale

- De nombreuses préconisations du CESE
- Viser la résorption de la pauvreté
 - Mieux prendre en compte les recommandations du Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE)
- pallier les réductions des subventions européennes et de plusieurs Conseils généraux aux associations

25

Légitimer l'action publique *Construire une démocratie « élaboratrice »*

Regagner la confiance en l'action publique, dans les institutions

Renforcer toutes les formes de démocratie : représentative, participative, sociale

La démocratie : socle du processus d'élaboration de la décision

26

Légitimer l'action publique *Construire une démocratie « élaboratrice »*

Conforter la démocratie représentative

- Viser une représentation à l'image du corps électoral
- Faciliter l'accès aux jeunes
- Généraliser la parité

Créer des droits syndicaux interprofessionnels : reconnaissance de la place des organisations syndicales de salariés dans le dialogue social territorial

Déterminer des critères d'éligibilité au dialogue civil pour les associations ; promouvoir un statut de l'Association européenne ; dynamiser le contenu de la Charte des engagements réciproques signée en 2001,

27

Evaluer politiques et outils territoriaux

Renforcer l'évaluation des politiques et de leur déploiement territorial

Articuler évaluations nationale / territoriale pour les législations et réglementations

Déterminer, par l'évaluation des besoins, les moyens de l'action publique

Quelles évaluations des réformes?

28

Evaluer politiques et outils territoriaux *Evaluation politiques et déploiement territorial*

Evaluations régulières des privatisations et des délégations de services publics



réappropriation publique lorsque l'intérêt général le justifie

Confier au Parlement la conduite d'étude d'impacts en amont et aval des législations et réglementations. Y associer la société civile

Etendre les missions de l'Etat

Conduite d'évaluation des besoins dans les territoires



Déterminer les moyens pour y répondre

Renforcer le rôle d'alerte et d'information de l'Etat : choix risqués partenariats publics-privés ; « emprunts toxiques »

Evaluer politiques et outils territoriaux *Quelles évaluations des Agences et AII?*

Pertinence du nombre des agences d'État ?

- Plusieurs missions devraient être assumées par des Administrations d'État
- L'éthique doit prévaloir dans la nomination de leurs membres

Etre vigilant que les autorités administratives indépendantes deviennent le mode d'administration de droit commun

- L'éthique doit prévaloir dans la nomination de leurs membres

30

Evaluer politiques et outils territoriaux *Quelles évaluations de la RGPP?*

Suspension temporaire de l'application de la révision générale des politiques publiques pour conduire l'indispensable évaluation, associant notamment les collectivités territoriales, préalablement à une réorientation



- Combiner objectifs et moyens dans une démarche d'ensemble impliquant la société
- Mettre en place de dispositifs publics transparents de suivi et d'évaluation

31